

27. Misitque Hiram in classe illa servos suos viros nauticos et gnaros maris, cum servis Salomonis.

28. Qui, cum venissent in Ophir, sumptum inde aurum quadrigentorum viginti talentorum detulerunt ad regem Salomonem.

27. Hiram envoya sur cette flotte, avec les serviteurs de Salomon ses propres serviteurs, gens de mer, habiles dans la navigation.

28. Ils allèrent à Ophir, et y prirent quatre cent vingt talents d'or, qu'ils apportèrent au roi Salomon.

CHAPITRE X

1. Sed et regina Saba, audita fama Salomonis in nomine Domini, venit tentare eum in ænigmatibus.

2. Et ingressa Jerusalem multo cum comitatu et divitiis, camelis portantibus aromata, et aurum infinitum nimis, et gemmas pretiosas, venit ad regem Salomonem, et locuta est ei universa quæ habebat in corde suo.

3. Et docuit eam Salomon omnia verba quæ proposuerat; non fuit sermo qui regem posset latere, et non responderet ei.

1. La reine de Saba, ayant appris la réputation que Salomon s'était acquise par tout ce qu'il faisait au nom du Seigneur, vint pour l'éprouver par des énigmes.

2. Et étant entrée dans Jérusalem avec une grande suite et de riches présents, avec des chameaux qui portaient des aromates, et une quantité infinie d'or et de pierres précieuses, elle se présenta devant le roi Salomon, et lui découvrit tout ce qu'elle avait dans son cœur.

3. Et Salomon l'instruisit sur toutes les choses qu'elle lui avait proposées; et il n'y en eut aucune que le roi ignorât, et sur laquelle il ne lui pût répondre.

Hiram... Il prête maintenant ses marins à Salomon, comme autrefois ses ouvriers. Les Phéniciens étaient les navigateurs les plus habiles et les plus hardis des temps anciens; ils possédaient des établissements maritimes non seulement sur la Méditerranée, mais jusque sur le golfe Persique. Cf. Strabon, xvi, 3. — *In Ophir*. « La controverse relative à la situation d'Ophir ne sera probablement jamais tranchée. On a tour à tour placé cette contrée en Arabie, dans l'Inde, dans la presqu'île de Birmanie, à Ceylan, sur la côte orientale de l'Afrique, en Arménie, en Phrygie, en Ibérie, et jusque dans l'Amérique du sud. » Mais aujourd'hui on ne discute guère d'une manière sérieuse que sur les chances respectives de l'Arabie et des Indes. Nous trouvons des critiques éminents parmi les partisans de chacune de ces deux opinions. Voyez Vigoureux, *Bible et découv.*, t. III, p. 528 et ss. Nous pencherions davantage du côté du sentiment favorable à l'Arabie, non seulement parce que c'était une contrée riche en or et en aromates (cf. Ps. LXXI, 15; Is. LX, 6, etc.), mais surtout parce que la Table des peuples (Gen. x, 29) cite Ophir parmi les fils de Jectan, qui étaient domiciliés dans la portion la plus méridionale de l'Arabie. Nous placerions donc Ophir dans l'Yémen. Voyez *Atl. géogr.*, pl. I, III. — *Quadrigentorum*... : au delà de 55 000 000 de francs (note du vers. 14).

§ II. — La gloire et les richesses de Salomon. X, 1-29.

1^o La reine de Saba vient visiter Salomon. X, 1-15.

CHAP. X. — 1-3. La reine fait son entrée à Jérusalem et propose à Salomon toute sorte de problèmes. — *Saba*. Hébr. : *S'ba'*. Nom porté dans la Table des peuples soit par un petit-fils de Chus (Gen. x, 7), ce qui désignerait l'Éthiopie, soit par un fils de Jectan (Gen. x, 28), ce qui nous conduit dans l'Arabie heureuse (voyez la note de IX, 28); et, de fait, ces deux contrées revendiquent comme leur reine l'héroïne de ce récit; mais les traditions arabes présentent beaucoup plus de garanties, et le texte, par la mention des aromates, favorise également l'Yémen. — *Fama... in nomine Domini*. Expression un peu obscure; probablement, la renommée de Salomon sous le rapport religieux. — *Tentare*: le mettre à l'épreuve. Le procédé choisi (*in ænigmatibus*) était tout oriental. Voyez Jud. XIII, 12, et le commentaire. La brillante et nombreuse suite de la reine, et ses riches présents, n'étaient pas moins dans le genre de l'Orient. *Gemmas*: les pierres précieuses de l'Arabie jouissaient d'une grande réputation. — *Universa quæ... in corde*: tout ce qu'elle s'était proposé de lui dire lorsqu'elle avait entrepris son long voyage.

4. Or la reine de Saba, voyant toute la sagesse de Salomon, la maison qu'il avait bâtie,

5. les mets de sa table, la demeure de ses officiers, le bel ordre avec lequel ils le servaient, la magnificence de leurs vêtements, ses échansons et les holocaustes qu'il offrait dans la maison du Seigneur, était tout hors d'elle-même;

6. et elle dit au roi : C'était bien vrai, ce qu'on m'avait rapporté dans mon royaume

7. sur vos paroles et votre sagesse; et je ne croyais pas néanmoins ce qu'on m'en disait, jusqu'à ce que je fusse venue moi-même, et que je l'eusse vu de mes propres yeux; et j'ai reconnu qu'on ne m'en avait pas dit la moitié. Votre sagesse et vos œuvres dépassent tout ce que la renommée m'en avait appris.

8. Heureux vos gens, heureux vos serviteurs, qui jouissent toujours de votre présence, et qui entendent votre sagesse!

9. Béni soit le Seigneur votre Dieu, qui s'est complu en vous, et qui vous a fait asseoir sur le trône d'Israël, parce qu'il a aimé Israël pour jamais, et qu'il vous a établi roi pour régner avec équité et justice.

10. Elle donna ensuite au roi cent vingt talents d'or, une quantité infinie de parfums et de pierres précieuses. On n'a jamais apporté depuis à Jérusalem tant de parfums que la reine de Saba en donna au roi Salomon.

11. La flotte d'Hiram, qui apportait l'or d'Ophir, apporta aussi une grande quantité de bois très rares, et des pierres précieuses.

12. Et le roi fit faire de ces bois rares les balustrades de la maison du Seigneur et de la maison du roi, des har-

4. Videns autem regina Saba omnem sapientiam Salomonis, et domum quam edificaverat,

5. et cibos mensæ ejus, et habitacula servorum, et ordines ministrantium vestesque eorum, et pincernas, et holocausta quæ offerebat in domo Domini, non habebat ultra spiritum;

6. dixitque ad regem : Verus est sermo quem audivi in terra mea

7. super sermonibus tuis et super sapientia tua; et non credebam narrantibus mihi, donec ipsa veni, et vidi oculis meis, et probavi quod media pars mihi nuntiata non fuerit. Major est sapientia et opera tua quam rumor quem audivi.

8. Beati viri tui, et beati servi tui, qui stant coram te semper et audiunt sapientiam tuam!

9. Sit Dominus Deus tuus benedictus, cui complacuisti, et posuit te super thronum Israel eo quod dilexerit Dominus Israel in sempiternum, et constituit te regem ut judicium faceres et justitiam!

10. Dedit ergo regi centum viginti talenta auri, et aromata multa nimis et gemmas pretiosas. Non sunt allata ultra aromata tam multa, quam ea quæ dedit regina Saba regi Salomoni.

11. Sed et classis Hiram, quæ portabat aurum de Ophir, attulit ex Ophir ligna thyina multa nimis, et gemmas pretiosas.

12. Fecitque rex de lignis thyinis fulcra domus Domini et domus regniæ, et citharas lyrasque cantoribus. Non sunt

4-9. Admiration de la reine. — Aux vers. 4-5, l'objet de cette légitime admiration (*domum*, le palais du roi, d'après le contexte; *cibos mensæ...*, sa table si somptueuse, cf. iv, 22-23). — *Non habebat ultra...* Locution énergique; la reine était comme ravie, hors d'elle-même. — Vers. 6-9, petit discours par lequel la royale visitieuse exprime son admiration. Non seulement elle n'a pas été déçue dans son attente (*verus est sermo...*), mais la réalité a surpassé tout ce qu'elle avait entendu dire (*probavi...*): magnifique éloge. — *Sit Dominus...* (vers. 9). Ces paroles ne démontrent nullement que la reine de Saba se soit convertie au vrai Dieu; Jéhovah est simplement envisagé ici comme la divinité nationale des Hébreux, à la manière païenne.

10. Présents de la reine de Saba à Salomon

et leur emploi. — *Centum viginti...* Somme tout à fait identique à celle qu'avait offerte le roi de Tyr, ix, 14.

11-12. Note rétrospective sur divers objets précieux apportés d'Ophir par la flotte de Salomon. — *Classis Hiram...* Dénomination qui provient de ce que le roi de Tyr avait fourni le bois dont les vaisseaux étaient construits, et une partie notable de l'équipage. Cf. ix, 26; II Par. viii, 18, et le commentaire. — *Ligna thyina*. C.-à-d. de thuya (*Atl. d'hist. nat.*, pl. xi, fig. 3). Hébr. : du bois d'*almug*; expression qui désigne le célèbre bois de santal, aux variétés blanche (« Santalum album ») et rouge (« Pterocarpus santalinus »), qui a été de tout temps employé aux ouvrages d'ébénisterie luxueuse. Voyez l'*Atl. d'hist. nat.*, pl. xix, fig. 6 et 6. Il est originaire des

allata hujuscemodi ligna thyina neque visa usque in presentem diem.

13. Rex autem Salomon dedit reginæ Saba omnia quæ voluit et petivit ab eo, exceptis his quæ ultro obtulerat ei munere regio. Quæ reversa est, et abiit in terram suam cum servis suis.

14. Erat autem pondus auri quod afferebatur Salomoni per annos singulos, sexcentorum sexaginta sex talentorum auri,

15. excepto eo quod afferebant viri qui super vectigalia erant, et negotiatores universique scruta vendentes, et omnes reges Arabiæ ducesque terræ.

16. Fecit quoque rex Salomon ducenta scuta de auro purissimo (sexcentos auri siclos dedit in laminas scuti unius);

17. et trecentas peltas ex auro probato (trecentæ minæ auri unam peltam vestiebant); posuitque eas rex in domo Saltus Libani.

18. Fecit etiam rex Salomon thronum de ebore grandem, et vestivit eum auro fulvo nimis.

19. Qui habebat sex gradus; et sum-

pes et des lyres pour les musiciens. On n'apporta et on ne vit jamais de cette sorte de bois jusqu'à ce jour.

13. Or le roi Salomon donna à la reine de Saba tout ce qu'elle désira et ce qu'elle lui demanda, outre les présents qu'il lui fit de lui-même avec une magnificence royale; et la reine s'en retourna et s'en alla dans son royaume avec ses serviteurs.

14. Le poids de l'or qu'on apportait à Salomon chaque année était de six cent soixante-six talents d'or,

15. sans compter ce que lui apportaient ceux qui avaient l'intendance des tributs, les gens de trafic, les marchands de choses curieuses, tous les rois d'Arabie, et tous les gouverneurs du pays.

16. Le roi Salomon fit aussi deux cents grands boucliers d'un or très pur; il donna pour chaque bouclier six cents siclos d'or.

17. Il fit aussi trois cents boucliers plus petits de fin or; chacun de ces boucliers était revêtu de trois cents mines d'or, et le roi les mit dans la maison du bois du Liban.

18. Le roi Salomon fit aussi un grand trône d'ivoire, qu'il revêtit d'un or très pur.

19. Ce trône avait six degrés. Le haut

Indes, et il fournit leur principal argument à ceux qui placent Ophir dans cette contrée. — *Fulera*. Des balustrades; des escaliers d'après II Par. IX, 11: deux renseignements qui se complètent l'un l'autre. — *Citharas, lyras*. Dans l'hébreu: des *kinnor* et des *nébel*. Voyez la note de II Reg. x, 5.

13. Les présents de Salomon; départ de la reine. — *Omnia quæ... petivit*. Trait bien conforme aux mœurs orientales de tous les temps. Personne, depuis le roi jusqu'au plus humble paysan, ne se fait scrupule là-bas de demander à la façon des enfants les objets qui font envie. — *Reversa est*. Sur la douloureuse application que Notre-Seigneur Jésus-Christ fit de cette visite à ses contemporains, voyez Matth. XII, 42, et les passages parallèles.

2° Les revenus de Salomon et leur emploi. X, 14-22.

14-15. Les revenus royaux. — *Sexcentorum sexaginta sez...* C.-à-d. environ 87 812 000 fr. Somme énorme, surtout en ce temps-là; mais elle n'a rien d'anormal, vu ce qui a été dit antérieurement de la prospérité du règne. — *Excepto eo...* Autres sources de richesse pour le roi, indépendamment des revenus annuels qui viennent d'être indiqués. — *Qui super vectigalia*. Ces mots naissent dans le texte original, qui se borne à mentionner deux catégories de négociants (*târim*, ceux qui vont çà et là pour offrir leurs mar-

chandises, par conséquent les petits marchands; *roklim*, les grands négociants: la Vulgate a fait une transposition). — *Reges...*: les rois tributaires. — *Duces... terras*: les gouverneurs des districts, probablement ceux dont on a donné plus haut la liste, IV, 7-19.

16-17. Les boucliers d'or. Le narrateur passe maintenant à l'usage au moins partiel de ces immenses revenus. — *Scuta*. L'hébr. *šinnah* désigne le grand bouclier. Voyez I Reg. XVII, 7, et le commentaire; l'*Atl. archéol.*, pl. LXXXIV, fig. 13, 16, 18, 20, 21. — *Sexcentos... siclos*. C.-à-d. environ 26 000 fr., le siclo d'or valant 43 fr. 50. Il n'est pas possible, d'après ce chiffre, que les boucliers aient été d'or massif; ils étaient simplement revêtus d'une couche d'or pur. Les mots *in laminas* ne sont pas dans l'hébreu. — *Peltas*: de petits boucliers, comme l'exprime le substantif *mâgîn*. — *Trecentæ minæ*. Dans l'hébreu, seulement « trois » mines, ce qui fait 6 600 fr. (à 2 200 fr. la mine). — *In domo Saltus...* C'était un splendide ornement. Le pharaon Sésac emporta cette riche dépouille en Égypte. Cf. XIV, 26.

18-20. Le trône d'ivoire. — La matière, vers. 18. *De ebore*: il est possible que le trône fût entièrement d'ivoire, comme ceux de quelques rois indiens. *Vestivit... auro*: non point de toutes parts, de manière à faire disparaître l'ivoire, mais seulement çà et là, en gulso d'ornement.

était rond par derrière, et il avait deux mains, l'une d'un côté, et l'autre de l'autre, qui tenaient le siège, et deux lions auprès des deux mains.

20. Il y avait douze lionceaux sur les six degrés, six d'un côté et six de l'autre; il ne s'est jamais fait un si bel ouvrage dans tous les royaumes du monde.

21. Tous les vases où le roi Salomon buvait étaient aussi d'or, et toute la vaiselle de la maison du bois du Liban était d'un or très pur. L'argent n'était plus considéré, et on n'en tenait aucun compte sous le règne de Salomon,

22. parce que sa flotte avec celle d'Hiram faisait voile de trois ans en trois ans, et allait à Tharsis, d'où elle rapportait de l'or, de l'argent, des dents d'éléphant, des singes et des paons.

23. Le roi Salomon surpassa donc tous les rois du monde en richesses et en sagesse,

24. et toute la terre désirait voir le visage de Salomon, pour écouter la sagesse que Dieu lui avait répandue dans le cœur.

25. Et chacun lui envoyait tous les ans des présents, des vases d'argent et d'or, des vêtements, des armes, des parfums, des chevaux et des mulets;

26. et Salomon réunit un grand nombre de chars et de cavaliers. Il eut mille quatre cents chars et douze mille cavaliers, et il les distribua dans les villes fortes et à Jérusalem auprès de sa personne.

27. Il rendit l'argent aussi commun à

mitas throni rotunda erat in parte posteriori; et duæ manus hinc atque inde tenentes sedile, et duo leones stabant juxta manus singulas;

20. et duodecim leunculi stantes super sex gradus hinc atque inde; non est factum tale opus in universis regnis.

21. Sed et omnia vasa quibus potabat rex Salomon erant aurea, et universa supellex domus Saltus Libani de auro purissimo; non erat argentum, nec aliquid pretii putabatur in diebus Salomonis,

22. quia classis regis per mare cum classe Hiram semel per tres annos ibat in Tharsis, deferens inde aurum et argentum, et dentes elephatorum, et simias, et pavos.

23. Magnificatus est ergo rex Salomon super omnes reges terræ, divitiis et sapientia.

24. Et universa terra desiderabat vultum Salomonis, ut audiret sapientiam ejus quam dederat Deus in corde ejus.

25. Et singuli deferebant ei munera, vasa argentea et aurea, vestes et arma bellica, aromata quoque, et equos et mulos, per annos singulos.

26. Congregavitque Salomon currus et equites, et facti sunt ei mille quadringenti currus et duodecim millia equitum; et disposuit eos per civitates munitas et cum rege in Jerusalem.

27. Fecitque ut tanta esset abundantia

Fulvo nitis; hébr. : d'or pur. — Vers. 19-20, forme et ornementation du trône. *Summitas... rotunda* : le dossier était arrondi en haut. *Duæ manus* : deux bras, comme dans un fauteuil. Au lieu de *tenentes sedile*, l'hébreu dit : de chaque côté du siège. *Duo leones stabant...* : de manière à soutenir les bras du trône; les lions sculptés ornent souvent les sièges d'apparat de l'ancien Orient (*Atl. archéol.*, pl. xvi, fig. 10; pl. xvii, fig. 8). *Duodecim leunculi* : deux lions sur chacune des six marches. *Non est factum...* en réalité il n'existe rien d'aussi beau parmi les monuments que l'antiquité nous a légués.

21-22. Vaiselle d'or. — *Non erat argentum*. Mieux : aucun (de ces vases n'était) d'argent. — *In Tharsis* : à l'opposé d'Ophir, à Tartessus, au sud de l'Espagne (*Atl. géogr.*, pl. 1). Les mines d'or, et d'argent surtout, y abondaient. Cf. Plin., *Hist. nat.*, III, 3. — *Dentes... simias* : deux produits de l'Afrique, importés à Tartessus, et de là en Palestine. Voyez *Atl. d'hist. nat.*, pl. LXXIX, fig. 1-3, 5; pl. civ, fig. 2, 3, 5-7, 9, 10.

3° Grandeur et puissance de Salomon. X, 23-29.

23. Transition. — *Magnificatus... super om-*

nes... : conformément à la promesse divine, III, 13. L'Assyrie et l'Égypte se trouvaient alors affaibles; Salomon était le plus grand et le plus puissant roi du monde.

24-25. On accourt de toutes parts pour voir Salomon, et pour lui offrir des présents ou des tributs. — *Desiderabat vultum*. Belle et forte expression — *Munera* : des présents plus ou moins forcés, mais rares et précieux, et de toute nature, comme l'indique la liste qui suit (*vestes...*). Les monuments égyptiens et assyriens reproduisent plusieurs fois ces scènes d'offrandes. Voy. *Atl. archéol.*, pl. LXXVII, fig. 1-2; pl. LXXXIII, fig. 1.

26. Les chars et les cavaliers du roi. — *Mille quadringenti currus*. Les Hébreux n'avaient pas eu de chars de guerre avant David, et ce prince n'en posséda qu'un petit nombre, qu'il avait enlevés aux Syriens. Cf. I Par. xviii, 4. Mais Salomon ne voulut pas être inférieur sous ce rapport aux nations voisines. — *Per civitates munitas*. Voyez IX, 19, et le commentaire.

27. Richesse incommensurable de Salomon. — Une double hyperbole la met en relief : autant

argenti in Jerusalem quanta et lapidum; et cedrorum præbuit multitudinem, quasi sycomoros quæ nascuntur in campestribus.

28. Et educebantur equi Salomoni de Ægypto et de Coa; negotiatores enim regis emebant de Coa, et statuto pretio perducebant.

29. Egrediebatur autem quadriga ex Ægypto sexcentis siclis argenti, et equus centum quinquaginta. Atque in hunc modum cuncti reges Hethæorum et Syriæ equos venundabant.

Jérusalem que les pierres, et les cèdres aussi nombreux que les sycomores qui naissent dans la campagne.

28. On faisait venir aussi d'Égypte et de Coa des chevaux pour Salomon. Car ceux qui trafiquaient pour le roi les achetaient à Coa, et les lui amenaient pour un prix déterminé.

29. On lui amenait un char d'Égypte pour six cents sicles d'argent, et un cheval pour cent cinquante; et tous les rois des Héthéens et de Syrie lui vendaient ainsi des chevaux.

CHAPITRE XI

1. Rex autem Salomon adamavit mulieres alienigenas multas, filiam quoque Pharaonis, et Moabitidas et Ammonitidas, Idumæas, et Sidonias, et Hethæas,

2. de gentibus super quibus dixit Dominus filiis Israel: Non ingrediemini ad eas, neque de illis ingredietur ad vestras; certissime enim advertent corda vestra ut sequamini deos earum. His itaque copulatus est Salomon ardentissimo amore;

3. fueruntque ei uxores quasi reginæ

1. Or le roi Salomon aima beaucoup de femmes étrangères, entre autres la fille du Pharaon, des femmes de Moab et d'Ammon, des femmes d'Idumée, des Sidoniennes et des Héthéennes;

2. appartenant aux nations dont le Seigneur avait dit aux enfants d'Israël: Vous n'en prendrez point les femmes, et vos filles n'en épouseront point les hommes; car ils vous pervertiront très certainement le cœur, pour vous faire adorer leurs dieux. Salomon s'attacha donc à ces femmes avec une passion très ardente;

3. et il eut sept cents femmes qui

d'argent à Jérusalem que de pierres; le précécut bois de cèdre aussi commun que celui des sycomores de la *Sélah* (Vulg. : *in valle*), c. à d. de la plaine fertile qui s'étend le long de la Méditerranée, de Jaffa à Gaza (*Atl. géogr.*, pl. VII et XII). Sur le sycamore oriental, ou « *Ficus sycomorus* », voyez l'*Atl. d'hist. nat. de la Bible*, pl. XVII, fig. 3, 4, 6.

28-29. Les chevaux et les chars importés d'Égypte. — *De Coa*. Erreur de traduction. Les LXX : de Thécué; petite ville de la tribu de Juda. Le mot hébreu correspondant (*mitqeh*) est un nom commun qui signifie probablement ici : par troupes. Les marchands auxquels s'adressait Salomon lui fournissaient ses chevaux à forfait (*statuto pretio*). — *Quadriga*. Hébr. : le char; y compris les deux ou trois chevaux qu'on y attelait. — *Sexcentis siclis argenti*. Environ 1700 fr., le sicle d'argent valant 2 fr. 83. — *Equus* : le cheval de selle. — *Centum quinquaginta*. Environ 425 fr. — *Reges... venundabant*. L'hébreu dit au contraire que les fournisseurs de Salomon vendaient aussi des chevaux aux rois héthéens et syriens du nord de la Palestine.

SECTION V. — LES FAUTES ET LE CHÂTIMENT DE SALOMON. XI, 1-43.

Tout va changer. Plusieurs des détails qui précèdent l'ont montré, l'esprit du monde s'est déjà glissé bien avant dans le cœur de Salomon; la sensualité achèvera l'œuvre tristement commencée, et rendra le roi infidèle à son Dieu de la manière la plus grave.

1^o Salomon épouse un grand nombre de femmes étrangères, dont il favorise les pratiques idolâtriques. XI, 1-8.

CHAP. XI. — 1-3^a. Amours profanes. — *Alienigenas*. Si l'on excepte la Syrie et le pays des Philistins, ces femmes appartenaient à toutes les nations qui entouraient la Palestine : Moab et Ammon à l'est, l'Idumée au sud-est, la Phénicie au nord-ouest, les Héthéens au nord. Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. III, VII, VIII. — *Super quibus dixit...* L'interdiction de ces mariages mixtes ne portait directement que sur les races chananéennes, et n'atteignait à proprement parler que les deux derniers noms de la liste citée au vers. 1. Cf. Ex. xxxiv. 11-16; Deut. VII. 1-4. Néanmoins l'esprit

étaient comme des reines, et trois cents qui étaient ses concubines; et ces femmes lui pervertirent le cœur.

4. Et lorsqu'il était déjà vieux, les femmes lui corrompirent le cœur, pour lui faire suivre des dieux étrangers; et son cœur n'était point parfait devant le Seigneur son Dieu, comme *avait été* le cœur de David son père.

5. Mais Salomon adorait Astarthé, déesse des Sidoniens, et Moloch, l'idole des Ammonites;

6. et Salomon fit ce qui n'était point agréable au Seigneur, et ne suivit point le Seigneur parfaitement, comme avait fait David son père.

7. Salomon bâtit alors un temple à Chamos, idole des Moabites, sur la montagne qui est vis-à-vis de Jérusalem, et à Moloch, l'idole des enfants d'Ammon.

8. Et il fit de même pour toutes ses femmes étrangères, qui brûlaient de l'encens et sacrifiaient à leurs dieux.

9. Le Seigneur s'irrita donc contre Salomon, de ce que son esprit s'était détourné du Seigneur Dieu d'Israël, qui lui était apparu une seconde fois,

10. et qui lui avait défendu expressément d'adorer les dieux étrangers; et de ce qu'il n'avait point gardé ce que le Seigneur lui avait commandé.

septingentæ et concubinæ trecentæ. Et averterunt mulieres cor ejus.

4. Cumque jam esset senex, depravatum est cor ejus per mulieres ut sequeretur deos alienos; nec erat cor ejus perfectum cum Domino Deo suo sicut cor David patris ejus.

5. Sed colebat Salomon Astarthen, deam Sidoniorum, et Moloch, idolum Ammonitarum.

6. Fecitque Salomon quod non placuerat coram Domino, et non adimplevit ut sequeretur Dominum sicut pater ejus.

7. Tunc ædificavit Salomon fanum Chamos, idolo Moab, in monte qui est contra Jerusalem, et Moloch, idolo filiorum Ammon.

8. Atque in hunc modum fecit universis uxoris suis alienigenis, quæ adolebant thura et immolabant diis suis.

9. Igitur iratus est Dominus Salomoni, quod aversa esset mens ejus a Domino Deo Israel, qui apparuerat ei secundo,

10. et præceperat de verbo hoc ne sequeretur deos alienos; et non custodivit quæ mandavit ei Dominus.

de la loi condamnait les alliances matrimoniales avec toute sorte de païens, comme le montre si clairement la conduite d'Esdras et de Néhémie. Cf. Esdr. ix, 1; Neh. xiii, 23 et ss. — *Reginæ*. L'hébr. *šarôt* signifie seulement « princesses ». — *Septingentæ... trecentæ*. On a essayé parfois de réduire ces chiffres, sous prétexte que le Cantique, vi, 8, n'attribue que cent quarante femmes à Salomon (soixante du premier rang, quatre-vingts du second); mais ce motif est malheureusement insuffisant. Le sérail du roi alla toujours s'augmentant de plus en plus, et atteignit finalement ces proportions, honteuses sans doute, mais qui furent plusieurs fois égalées, sinon dépassées, par plusieurs autres monarques orientaux.

3^e-8. Condescendance sacrilège de Salomon pour les pratiques idolâtriques de ses femmes. — *Averterunt cor...*: ce cœur devenu mou et voluptueux (cf. vers. 2). — *Senex* doit s'entendre d'une manière relative, puisque Salomon ne vécut guère au delà de soixante ans. — *Sequeretur deos...* Ces mots ne désignent probablement pas une apostasie complète, l'abandon total du vrai Dieu pour les idoles. Il s'agit plutôt, et c'était déjà un crime énorme, d'une participation simplement extérieure au culte des faux dieux. De graves interprètes anciens et modernes croient pouvoir tirer cette conclusion des paroles suivantes du

contexte, *nec erat cor ejus...*, qui sembleraient bien douces pour flétrir une idolâtrie réelle et absolue (comp. le vers. 6). Nous devons dire cependant que d'autres exégètes, très graves aussi, pensent qu'« il n'est pas possible d'excuser Salomon », et que « les termes du texte ne souffrent aucun adoucissement favorable à ce prince ». Voyez Calmet, h. l. — *Sed colebat...* Triste nomenclature, qui contient les noms des divinités les plus immondes et les plus cruelles des alentours. *Astarthen*: nom grec pour désigner l'*Ašporet* phénicienne; voyez Jud. ii, 13, et le commentaire. *Moloch* (*idolum*; hébr., l'abomination; de même au vers. 7): note de Lev. xviii, 21. *Chamos*, le dieu national de Moab; cf. Num. xxi, 29. — *Fanum*. Dans l'hébreu: un haut lieu. — *In monte... contra Jerusalem*. C.-à-d. le mont des Oliviers, et spécialement la partie la plus méridionale de la montagne, qui reçut à cause du sacrilège de Salomon le nom significatif de Mont de l'Offense. Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. xiv, xv.

2^o Le Seigneur, justement irrité, profère de terribles menaces contre Salomon. XI, 9-13.

9-10. La colère de Jéhovah. — *Qui apparuerat secundo*. Circonstance aggravante: Dieu avait clairement averti le roi. Cf. ix, 2 et ss. Sur la première apparition, voyez iii, 2 et ss. — *Et præcepta...* Voyez vi, 12, et ix, 6.

11. Dixit itaque Dominus Salomoni : Quia habuisti hoc apud te, et non custodisti pectum meum et præcepta mea quæ mandavi tibi, dirumpens scindam regnum tuum, et dabo illud servo tuo.

12. Verumtamen in diebus tuis non faciam, propter David patrem tuum ; de manu filii tui scindam illud.

13. Nec totum regnum auferam, sed tribum unam dabo filio tuo, propter David servum meum, et Jerusalem, quam elegi.

14. Suscitavit autem Dominus adversarium Salomoni Adad Idumæum, de semine regio, qui erat in Edom.

15. Cum enim esset David in Idumæa, et ascendisset Joab, princeps militiæ, ad sepeliendum eos qui fuerant interfecti, et occidisset omne masculinum in Idumæa

16. (sex enim mensibus ibi moratus est Joab et omnis Israel, donec interimeret omne masculinum in Idumæa),

17. fugit Adad ipse, et viri Idumæi de servis patris ejus cum eo, ut ingrederetur Ægyptum ; erat autem Adad puer parvulus.

18. Cumque surrexissent de Madian, venerunt in Pharan, tuleruntque secum viros de Pharan, et introierunt Ægyptum ad Pharaonem regem Ægypti ; qui dedit

11. Le Seigneur dit donc à Salomon : Parce que vous avez agi ainsi, et que vous n'avez point gardé mon alliance, ni les commandements que je vous avais faits, je déchirerai et diviserai votre royaume, et je le donnerai à l'un de vos serviteurs.

12. Néanmoins je ne le ferai pas pendant votre vie, à cause de David votre père ; c'est de la main de votre fils que je ferai cette division.

13. Je ne lui ôterai cependant pas le royaume tout entier ; mais j'en donnerai une tribu à votre fils, à cause de David mon serviteur, et de Jérusalem que j'ai choisie.

14. Or le Seigneur suscita pour ennemi à Salomon Adad l'Iduméen, de la race royale, qui était dans Edom.

15. Car lorsque David était dans l'Idumée, Joab, général de son armée, y vint pour ensevelir ceux qui avaient été tués, et pour mettre à mort tous les mâles dans l'Idumée.

16. Et il y demeura pendant six mois avec toute l'armée d'Israël, pendant qu'il tuait tous les mâles de l'Idumée.

17. Alors Adad s'enfuit du pays avec des Iduméens serviteurs de son père, pour se retirer en Égypte ; et Adad n'était alors qu'un petit enfant.

18. De Madian ils allèrent à Pharan, et ayant pris avec eux des gens de Pharan, ils entrèrent en Égypte, et se présentèrent au Pharaon roi d'Égypte, qui

11-18. La sentence. — *Dicit... Dominus.* On ne dit pas quel fut le mode de cette révélation ; il est peu probable que le Seigneur ait apparu de nouveau directement au prince coupable. — *Dirumpens scindam...* C'est l'arrêt proprement dit, précédé des considérants (*quia habuisti...*, parce que tu as choisi ce plan de conduite). — Vers. 12-13, mitigation apportée à la sentence, en considération du saint roi David : la scission du royaume n'aura lieu qu'après la mort de Salomon. — *Tribum unam* : deux tribus en réalité, celles de Juda et de Benjamin (cf. vers. 30 et 31) ; mais la seconde était alors assez petite, et comme absorbée dans la première. — *Jerusalem, quam elegi.* Dieu avait choisi cette ville pour sa résidence, en y faisant installer le temple et l'arche ; c'est pour cela qu'il l'aimait tant, et qu'il voulait la conserver aux descendants de David.

3° Adad et Razon sont suscités par Dieu contre Salomon, XI, 14-25.

Quoique l'exécution des jugements divins soit retardée, en voici déjà les signes avant-coueurs.

14-22. Révolte de l'Iduméen Adad. — Le fait est brièvement signalé au vers. 12. *Suscitavit...*

Dominus : il venge lui-même sa dignité et sa bonté outragées. *Adad* (hébr. : *Hadad*) est un nom qu'avaient déjà porté deux des plus anciens rois de l'Idumée ; cf. Gen. xxxvi, 25 ; I Par. I, 61. — Vers. 15-20, les antécédents du rebelle, et d'abord (15-17) l'occasion de sa fuite en Égypte. *David in Idumæa* : la campagne signalée succinctement II Reg. VIII, 14, et I Par. xviii, 12-13 ; nous en apprenons ici quelques traits spéciaux. *Ad sepeliendum* : dix-huit mille Iduméens étaient restés sur le champ de bataille ; mais le narrateur veut plutôt parler, sans doute, des Israélites qui avaient péri dans le combat. *Occidisset omne masculinum* : mesure d'une extrême rigueur, comme on en rencontre rarement dans le règne de David ; quelque motif particulier dut l'exiger, et la loi mosaïque l'autorisait pleinement (cf. Deut. xx, 30). *Joab et omnis Israel* : c.-à-d. tous les guerriers hébreux qui faisaient partie de l'armée de Joab. *Puer parvulus* : l'expression que nous avons rencontrée plus haut, III, 6 ; il ne faut pas en presser davantage le sens. — Arrivée et séjour d'Adad en Égypte, vers. 18-20. *De Madian* : quelque ville de ce nom, située au sud de Juda (LXX : ἐκ τῆς πόλεως Μαδιάμ,

donna une maison à Adad, pourvut à sa subsistance, et lui octroya des terres.

19. Et Adad s'acquitt tellement l'affection du Pharaon, que celui-ci lui fit épouser la propre sœur de la reine Taphnès sa femme.

20. Et de cette sœur de la reine, il eut un fils nommé Génubath, que Taphnès nourrit dans la maison du Pharaon; et Génubath demeurait dans le palais du Pharaon avec les enfants du roi.

21. Adadayant ensuite appris en Égypte que David s'était endormi avec ses pères, et que Joab, général de son armée, était mort, il dit au Pharaon : Laissez-moi aller dans mon pays.

22. Le Pharaon lui dit : Que vous manque-t-il chez moi, pour que vous desiriez retourner dans votre pays? Adad lui répondit : Rien ne me manque; mais je vous supplie de me laisser aller.

23. Dieu suscita aussi à Salomon pour ennemi Razon, fils d'Eliada, qui s'était enfui d'après d'Adarèzer, roi de Soba, son seigneur.

24. Il assembla des gens contre lui, et devint prince de voleurs lorsque David leur faisait la guerre. Ils vinrent à Damas, et y habitèrent, et ils l'établirent roi à Damas.

25. Il fut ennemi d'Israël pendant tout le règne de Salomon. Voilà d'où vint la mauvaise volonté et la haine d'Adad contre Israël; et Razon régna en Syrie.

26. Jéroboam, fils de Nabat, Ephra-théen de Saréda, serviteur de Salomon,

ei domum, et cibos constituit, et terram delegavit.

19. Et inveniit Adad gratiam coram Pharaone valde, in tantum ut daret ei uxorem, sororem uxoris suæ, germanam Taphnes reginæ.

20. Genuitque ei soror Taphnes Genubath filium, et nutrit eum Taphnes in domo Pharaonis; eratque Genubath habitans apud Pharaonem cum filiis ejus.

21. Cumque audisset Adad in Ægypto dormivisse David cum patribus suis, et mortuum esse Joab, principem militiæ, dixit Pharaoni : Dimitte me ut vadam in terram meam.

22. Dixitque ei Pharaon : Qua enim res apud me indiges, ut quæras ire ad terram tuam? At ille respondit : Nulla, sed obsecro te ut dimittas me.

23. Suscitavit quoque ei Deus adversarium Razon, filium Eliada, qui fugerat Adarèzer, regem Soba, dominum suum;

24. et congregavit contra eum viros, et factus est princeps latronum cum interficeret eos David; abieruntque Damascus, et habitaverunt tibi, et constituerunt eum regem in Damasco;

25. eratque adversarius Israël cunctis diebus Salomonis. Et hoc est malum Adad et odium contra Israel; regnavitque in Syria.

26. Jeroboam quoque, filius Nabat, Ephra-thæus, de Sareda, servus Salomo-

dans le manuscrit du Vatican); difficilement le territoire des Madianites, au sud de l'Idumée, sur lequel Adad et les siens se seraient réfugiés tout d'abord, car la suite de l'itinéraire concorde mal avec cette interprétation (voyez l'*Atl. géogr.*, pl. v). *Pharan* : le désert central de l'Arabie Pétrée, nommé aujourd'hui Et-Tih. *Ad Pharaonem* : c'était vraisemblablement le prédécesseur de celui qui donna la main de sa fille à Salomon; il offrit au réfugié une généreuse hospitalité (*terram*, un lieu d'habitation), et lui accorda même bientôt de plus précieuses faveurs. *Taphnes reginæ* : le mot hébreu *g'birah* exprime une dignité supérieure, et sert fréquemment à désigner la mère du roi régnant (cf. xv, 18; II Par. xv, 16, etc.). *Nutrivit...* : suivant l'hébreu : le sevrage; ce qui occasionne toujours une fête de famille en Orient. — Vers. 21-22. Adad rentre en Idumée après la mort de David. *Dimittas me* (vers. 22^b) : le récit se termine sur ces mots d'une manière abrupte; mais le vers. 14 contient en germe tous les développements désirables; Adad est un grognage à l'horizon de Salomon.

23-25. Razon. — *Suscitavit quoque...* Le premier adversaire était au sud du royaume israélite; celui-ci vint du nord-est. — *Razon*; en hébr. : *R'zôn*. *Adarèzer* était le monarque syrien vaincu par David. Sur son royaume de *Soba* (hébr. : *šobah*), voyez I Reg. xiv, 47; II Reg. viii, 3; xxiii, 36, et l'*Atlas géogr.*, pl. viii; la Bible ne le mentionne qu'à l'époque des règnes de Sattl, de David et de Salomon. — *Princeps latronum*. Hébr. : chef d'une troupe armée; la Vulgate rend bien la pensée. — *Interfecerit eos* : savoir, les soldats d'Adarèzer. — *Abierunt...* *Damascus*. Nouveau stade dans la vie aventureuse de Razon; sa puissance a grandi, et le voilà roi de Damas. — *Hoc... malum Adad*. Il faut plutôt traduire : Outre le mal que (faisait) Adad; et il (Razon) abhorrait Israël, et il régna sur la Syrie.

4^e Révolte de Jéroboam. XI, 26-40.

26. Introduction. — *Ephra-thæus* : de la tribu d'Ephraïm; voyez la note du I Reg. i, 1. — *Sareda* est identifié à Sarthan par un assez grand nombre d'interprètes. Cf. viii, 46, et le commen-

nis, cujus mater erat nomine Sarva, mulier vidua, levavit manum contra regem.

27. Et hæc est causa rebellionis adversus eum, quia Salomon ædificavit Mello et cœquavit voraginem civitatis David patris sui.

28. Erat autem Jeroboam vir fortis et potens; vidensque Salomon adolescentem bonæ indolis et industrium, constituerat eum præfectum super tributa universæ domus Joseph.

29. Factum est igitur in tempore illo ut Jeroboam egrederetur de Jerusalem, et inveniret eum Ahias Silonites propheta in via, opertus pallio novo; erant autem duo tantum in agro.

30. Apprehendensque Ahias pallium suum novum quo coopertus erat, scidit in duodecim partes;

31. et ait ad Jeroboam: Tolle tibi decem scissuras; hæc enim dicit Dominus Deus Israel: Ecce ego scindam regnum de manu Salomonis, et dabo tibi decem tribus.

32. Porro una tribus remanebit ei, propter servum meum David, et Jerusalem civitatem, quam elegi ex omnibus tribubus Israel;

33. eo quod dereliquerit me, et adoraverit Astarthen, deam Sidoniorum, et Chamos, deum Moab, et Moloch, deum filiorum Ammon, et non ambulaverit in viis meis, ut faceret justitiam coram me, et præcepta mea et judicia, sicut David pater ejus.

dont la mère était une veuve nommée Sarva, se souleva aussi contre le roi.

27. Et le sujet de sa révolte contre ce prince vint de ce que Salomon avait bâti Mello, et avait rempli l'abîme qui était dans la ville de David son père.

28. Or Jéroboam était un homme fort et puissant; et Salomon, voyant que c'était un jeune homme intelligent et très capable en affaires, lui avait donné l'intendance des tributs de toute la maison de Joseph.

29. Il arriva en ce même temps que Jéroboam sortit de Jérusalem, et que le prophète Ahias, Silonite, ayant sur lui un manteau neuf, rencontra Jéroboam sur le chemin. Ils n'étaient qu'eux deux dans les champs.

30. Et Ahias, prenant le manteau neuf qu'il avait sur lui, le coupa en douze parts,

31. et dit à Jéroboam: Prenez dix parts pour vous; car voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël: Je déchirerai et diviserai le royaume des mains de Salomon, et je vous en donnerai dix tribus.

32. Il lui demeurera néanmoins une tribu, à cause de David mon serviteur, et de la ville de Jérusalem, que j'ai choisie d'entre toutes les tribus d'Israël.

33. Car Salomon m'a abandonné et a adoré Astarthé, déesse des Sidoniens, Chamos, dieu de Moab, et Moloch, dieu des enfants d'Ammon, et il n'a point marché dans mes voies pour faire ce qui était juste devant moi, et pour accomplir mes préceptes et mes ordonnances, comme David son père.

taire. — *Levavit manum*. Locution très expressive pour désigner un mouvement de rébellion. Cf. II Reg. xviii, 28; xx, 21.

27-28. Salomon fait de Jéroboam un de ses officiers royaux. — *Hæc... causa...* Mieux: Voici à quelle occasion. — *Ædificavit Mello*. Voyez ix, 9, et l'explication. Ce détail détermine approximativement l'époque à laquelle Salomon rencontra Jéroboam pour la première fois. — *Cœquavit voraginem*. Dans l'hébreu: il ferma la brèche de la cité de David. Cette brèche n'est autre sans doute que la vallée appelée plus tard Tyropéon, située entre la colline de Sion et le mont Moriah. Voyez l'*Atlas géogr.*, pl. xiv. — *Vidensque...* La Vulgate paraphrase; le texte dit simplement: le voyant à l'œuvre. — *Super tributa...* Hébr.: *mās*, les corvées imposées par Salomon à ses sujets pour accomplir ses divers grands travaux. Cf. v, 13, et le commentaire. — *Domus Joseph*: la tribu d'Éphraïm, dont Jéroboam était membre.

29-31. L'action symbolique du prophète Ahias. — *Silonites*. Habitant de Silo, ville d'Éphraïm qui avait autrefois possédé le tabernacle. Cf. xiv, 2; Jos. xviii, 10; Jud. xviii, 31, etc. — *Pallium*. Hébr.: *šimlah*; la vaste pièce d'étoffe carrée ou rectangulaire dans laquelle les anciens Hébreux se drapaient. — *Apprehendens...* Sous l'inspiration divine; un de ces actes symboliques qui devinrent plus tard si fréquents dans la vie des prophètes. Cf. Is. xxii, 11; Jer. xiii, 1-11; xix, 1-10; xxvii, 2-11; Ez. iii, 1-3; iv, 1, etc.

31b-32. Discours d'Ahias à Jéroboam pour interpréter son action. — *Toille... decem*: autant de morceaux qu'il gouvernera plus tard de tribus. — *Scindam*. L'expression même que le Seigneur avait employée pour prédire à Salomon son châtiment, vers. 11. — *De manu Salomonis*: dans la personne de son fils et successeur. — Aux vers. 32-36, le prophète se borne d'abord à commenter le divin arrêt des vers. 11-13. *Remaneat lucerna*

34. Cependant je n'ôterai pas le royaume d'entre ses mains; mais je l'établirai chef sur mon peuple pendant tous les jours de sa vie, à cause de David mon serviteur, que j'ai choisi, qui a gardé mes ordonnances et mes préceptes.

35. Mais j'ôterai le royaume d'entre les mains de son fils, et je vous en donnerai dix tribus,

36. et je donnerai une tribu à son fils, afin qu'il demeure toujours à mon serviteur David une lampe qui luise devant moi dans la ville de Jérusalem, que j'ai choisie pour y établir mon nom.

37. Mais pour vous, je vous prendrai, et vous régnerez sur tout ce que votre âme désire, et vous serez roi sur Israël.

38. Si donc vous écoutez tout ce que je vous ordonne, si vous marchez dans mes voies, et que vous fassiez ce qui est juste et droit devant mes yeux, en gardant mes ordonnances et mes préceptes, comme a fait David mon serviteur, je serai avec vous, je vous bâtirai une maison stable, comme j'en ai bâti une à mon serviteur David, et je vous mettrai en possession d'Israël.

39. Et j'affligerai de cette manière la race de David, mais non pour toujours.

40. Salomon voulut donc faire mourir Jéroboam; mais il s'enfuit en Égypte, vers Sésac, roi d'Égypte, et il y demeura jusqu'à la mort de Salomon.

41. Tout le reste des actions de Salomon, tout ce qu'il a fait, et tout ce qui regarde sa sagesse, est écrit dans le livre du règne de Salomon.

42. Le temps pendant lequel il régna

34. Nec auferam omne regnum de manu ejus, sed ducem ponam eum cunctis diebus vitæ suæ, propter David servum meum quem elegi, qui custodivit mandata mea et præcepta mea;

35. auferam autem regnum de manu filii ejus, et dabo tibi decem tribus;

36. filio autem ejus dabo tribum unam, ut remaneat lucerna David servo meo cunctis diebus coram me in Jerusalem civitate, quam elegi ut esset nomen meum ibi.

37. Te autem assumam, et regnabis super omnia quæ desiderat anima tua, erisque rex super Israel.

38. Si igitur audieris omnia quæ præcepero tibi, et ambulaveris in viis meis, et feceris quod rectum est coram me, custodiens mandata mea et præcepta mea, sicut fecit David servus meus, ero tecum, et ædificabo tibi domum fidelem, quomodo ædificavi David domum, et tradam tibi Israel;

39. et affligam semen David super hoc, verumtamen non cunctis diebus.

40. Voluit ergo Salomon interficere Jéroboam; qui surrexit, et aufugit in Ægyptum ad Sesac, regem Ægypti; et fuit in Ægypto usque ad mortem Salomonis.

41. Reliquum autem verborum Salomonis, et omnia quæ fecit, et sapientia ejus, ecce universa scripta sunt in libro verborum dierum Salomonis.

42. Dies autem quos regnavit Salomon

belle expression métaphorique. Cf. xv, 4; IV Reg. viii, 19, etc. — Vers. 37-39, promesses à Jéroboam. Les mots *omnia quæ desiderat...* supposent une grande ambition dans le futur roi. *Si igitur...* la promesse est conditionnelle, comme pour Salomon (iii, 14, etc.); elle ne fut pas réalisée, la condition ayant manqué (cf. xiv, 8-14; xv, 29). *Domum fidelem*: c.-à-d. solide, durable; voyez II Reg. vii, 11. *Affligam... non cunctis diebus* (vers. 39): le Messie avait été rattaché à la race de David, et le châtement divin ne devait jamais atteindre cette partie de l'oracle; cf. Ps. lxxxviii, 28-37.

40. Jéroboam se réfugia en Égypte. — *Voluit... Salomon...* D'après le vers. 26, Jéroboam manifesta probablement dès lors les premiers indices de sa rébellion. — *Ad Sesac*. Hébr.: *Šisac*; le Sésonchis de Manéthon, le Schischanq I^{er} des monuments égyptiens, fondateur de la xxx^e dynastie, vers l'an 980 avant Jésus-Christ. La Bible

jusqu'ici n'avait mentionné le nom d'aucun pharaon. « L'accueil fait à Jéroboam (en Égypte) indique chez les pharaons un changement de politique...; l'avènement d'une nouvelle dynastie usurpatrice, différente de celle avec laquelle s'était allié Salomon, avait produit d'autres intérêts. » Vigouroux, *Bible et découv.*, t. IV, p. 9. Nous verrons plus loin, xiv, 25 et ss., de quelle manière plus directe Jéroboam, devenu roi des tribus du nord, sut exploiter la malveillance de Sésac contre le royaume de Juda.

5^e Conclusion du règne de Salomon. XI, 41-43.

41. Autres documents pour l'histoire de Salomon. — *Reliquum autem...*: la formule qui résumera et conclura la plupart des règnes. Voyez l'Introduction, p. 440.

42. Durée du règne de Salomon. — *Quadraginta anni*. Comme Saül et David. Cf. II Reg. v, 4-5; Act. xiii, 21. C'est une de ces coïncidences que l'on rencontre parfois dans l'histoire.

in Jerusalem super omnem Israel, quadraginta anni sunt.

43. Dormivitque Salomon cum patribus suis; et sepultus est in civitate David patris sui. Regnavitque Roboam filius ejus pro eo.

dans Jérusalem sur tout Israël fut de quarante ans.

43. Et Salomon s'endormit avec ses pères, et il fut enseveli dans la ville de David son père; et Roboam son fils régna à sa place.

CHAPITRE XII

1. Venit autem Roboam in Sichem; illuc enim congregatus erat omnis Israel ad constituendum eum regem.

2. At vero Jeroboam, filius Nabat, cum adhuc esset in Ægypto profugus a facie regis Salomonis, audita morte ejus, reversus est de Ægypto.

3. Miseruntque et vocaverunt eum. Venit ergo Jeroboam et omnis multitudo Israël, et locuti sunt ad Roboam, dicentes :

4. Pater tuus durissimum jugum imposuit nobis; tu itaque nunc imminue paululum de imperio patris tui durissimo, et de jugo gravissimo quod imposuit nobis, et serviemus tibi.

5. Qui ait eis : Ite usque ad tertium

1. Alors Roboam vint à Sichem, car tout Israël s'y était assemblé pour l'établir roi.

2. Mais Jéroboam fils de Nabat, qui était encore en Egypte, où il s'était réfugié loin du roi Salomon, ayant appris sa mort, revint de l'Égypte.

3. Et on envoya vers lui et on le rappela. Jéroboam vint donc avec tout le peuple d'Israël trouver Roboam, et ils lui dirent :

4. Votre père nous a imposé un joug très dur; diminuez donc maintenant un peu le commandement très dur de votre père, et le joug très pesant qu'il nous a imposé, et nous vous servirons.

5. Roboam leur répondit : Allez, et

43. Mort et sépulture du roi. — *Dormivitque...* Cf. II, 10. Autre formule par laquelle s'achève le récit de presque tous les règnes israélites. Salomon avait environ soixante ans lorsqu'il mourut. Triste fin de ce prince, qui avait donné de si belles espérances, et qui aurait pu demeurer le plus grand de tous les rois : sa pénitence finale et son salut sont l'objet de doutes très sérieux. — *Roboam*. Hébr. : *R'hab'dam*. « Seulement un Roboam pour tenir le gouvernail de l'État (juif) au milieu de l'orage qui se soulevait ! » Mais cela même était le début du châtiment annoncé.

DEUXIÈME PARTIE

Histoire des royaumes d'Israël et de Juda, depuis le schisme des dix tribus jusqu'à la mort d'Achab et de Josaphat. XII, 1 — XXII, 54.

SECTION I. — LES RÈGNES DE ROBOAM ET DE JÉROBOAM. XII, 1 — XIV, 81.

§ I. — *Schisme des dix tribus.* XII, 1-33.

1° Légitimes réclamations du peuple. XII, 1-5°. CHAP. XII. — 1. L'assemblée de Sichem. — *Venit... Sichem*. La Naplouse actuelle, entre les monts Ébal et Garizim, au cœur de la Palestine cisjordanienne (*Atl. géogr.*, pl. VII, XII). Plusieurs grandes assemblées du peuple hébreu s'étaient déjà tenues dans cette ville. Cf. Jos. VIII, 30 et ss.; XXIV, 1-23. — *Ad constituendum...* pour la cérémonie de l'intronisation. Il paraît d'abord surprenant qu'elle n'ait pas eu lieu à Jérusalem; mais le choix de Sichem dut être le résultat

d'une manœuvre habile des tribus du nord, qui espéraient pouvoir conduire avec plus de succès, loin de la résidence royale, la campagne qu'elles étaient décidées à entreprendre en faveur des droits du peuple.

2-3°. Jéroboam revient d'Égypte. — *Audita..., reversus est*. C'est l'heure qu'il attendait pour se mettre à la tête du mouvement national. D'autre part, les chefs des mécontents avaient pleine confiance en lui, puisque *miserunt... et vocaverunt...* Il paraît qu'un plan avait été concerté d'avance. Les Éphraïmites n'avaient pas renoncé à leur ancien désir d'exercer une certaine prépondérance en Israël, et ils veulent profiter des circonstances présentes pour le réaliser. Il ne faut pas oublier que Jéroboam, alors si en vue, était lui-même Éphraïmite. Cf. XI, 26. Autrefois intendant des corvées pour toute sa tribu (XI, 28), il avait vu de près les souffrances et entendu les plaintes; un rapprochement intime s'était formé. Peu après il avait reçu sa mission du ciel même (XI, 29 et ss.). Le voilà donc de toutes manières au premier rang pour présenter au roi les revendications du peuple.

3-5°. Les Israélites implorent de Roboam un allègement des corvées. — *Durissimum jugum*. C'était vrai; peu à peu Salomon, par suite de son luxe croissant, avait écrasé ses sujets sous des charges multiples. — *Imminue paululum...* Les réclamations sont modestement présentées; on ne refuse pas l'obéissance au nouveau roi, mais on se borne à lui demander une diminution raisonnable des charges. Cependant il y a une menace

dans trois jours revenez me trouver. Le peuple s'étant retiré,

6. le roi Roboam tint conseil avec les vieillards qui assistaient Salomon son père lorsqu'il vivait encore, et il leur dit : Quelle réponse me conseillez-vous de faire à ce peuple ?

7. Ils lui répondirent : Si vous obéissez maintenant à ce peuple, si vous vous soumettez à eux, et si vous vous rendez à leur demande en leur parlant avec douceur, ils s'attacheront pour toujours à votre service.

8. Mais Roboam, n'approuvant pas le conseil que les vieillards lui avaient donné, voulut consulter les jeunes gens qui avaient été nourris avec lui, et qui l'assistaient ;

9. et il leur dit : Quelle réponse me conseillez-vous de faire à ce peuple qui est venu me dire : Adoucissez un peu le joug que votre père a imposé sur nous ?

10. Ces jeunes gens, qui avaient été nourris avec lui, lui répondirent : Voici la réponse que vous ferez à ce peuple qui est venu vous dire : Votre père a rendu notre joug très pesant ; vous, allégez-le. Vous lui parlerez en ces termes : Le plus petit de mes doigts est plus gros que le dos de mon père.

diem, et revertimini ad me. Cumque abisset populus,

6. iniiit consilium rex Roboam cum senioribus qui assistebant coram Salomone patre ejus, cum adhuc viveret, et ait : Quod datis mihi consilium ut respondeam populo huic ?

7. Qui dixerunt ei : Si hodie obedieris populo huic, et servieris, et petitioni eorum cesseris, locutusque fueris ad eos verba lenia, erunt tibi servi cunctis diebus.

8. Qui dereliquit consilium senum quod dederant ei, et adhibuit adolescentes qui nutriti fuerant cum eo et assistebant illi ;

9. dixitque ad eos : Quod mihi datis consilium ut respondeam populo huic, qui dixerunt mihi : Levius fac jugum quod imposuit pater tuus super nos ?

10. Et dixerunt ei juvenes qui nutriti fuerant cum eo : Sic loqueris populo huic qui locuti sunt ad te dicentes : Pater tuus aggravavit jugum nostrum, tu releva nos ; sic loqueris ad eos : Minimus digitus meus grossior est dorso patris mei.

tacte dans le *servietus* ; comme si l'on eût dit : Prenez garde à la condition requise.

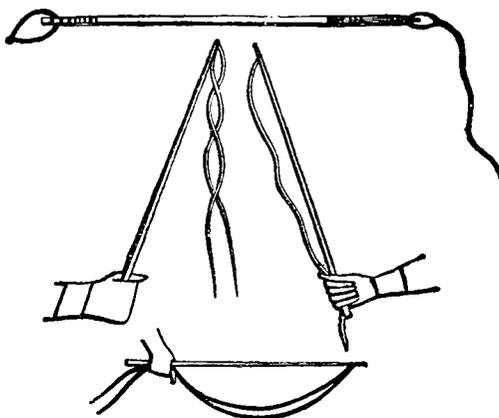
2^e Dure réponse du roi. XII. 5^b.15.

5^b.7. Le sage conseil des vieillards.

— *Abisset populus* : les délégués qui étaient venus présenter la requête au nom de tous. — *Cum senioribus* : d'anciens conseillers de Salomon, hommes dévoués et expérimentés. — *Si hodie...* Ils insistent sur la nécessité de faire quelques concessions. Remarquez l'emploi de quatre expressions synonymes : *obedieris, servieris*, etc. — *Servi cunctis diebus* : par contraste avec l'obéissance de Roboam pendant un seul jour.

8-11. Le conseil insensé des jeunes gens. — *Adolescentes*. « Jeunes gens » relativement aux vieillards ; en effet, élevés avec Roboam (*nutriti... cum eo*), qui avait alors quarante et un ans d'après xiv, 21, ils devaient être eux-mêmes d'âge mûr. Ce mot est assez élastique en hébreu. — *Ut respondeam...* Hébr. : pour que nous répondions. En s'adressant aux vieillards, Roboam avait employé le singulier ; il parle d'une façon plus intime à ses conseillers plus jeunes, et les associe en quelque sorte à sa personne. Nuance psychologique intéressante. — *Minimus digitus...* Le mot « doigt » n'est pas

dans le texte ; mais la Vulgate le supplée à bon droit, comme le syriaque, Josèphe et les anciens



Fouets égyptiens. (Anc. monumenta.)

interprètes juifs. Les LXX disent à l'abstrait : « ma petiteesse ». — *Grossior... dorso...* Locution proverbiale et pittoresque, qui est expliquée au vers. 11. — *Flagellis*, le fouet ordinaire ; *scorpionibus*, non pas l'insecte de ce nom, mais un

11. Et nunc pater meus posuit super vos jugum grave, ego autem addam super jugum vestrum; pater meus cecidit vos flagellis, ego autem cædam vos scorpiis.

12. Venit ergo Jeroboam et omnis populus ad Roboam die tertia, sicut locutus fuerat rex, dicens : Revertimini ad me die tertia.

13. Responditque rex populo dura, derelicto consilio seniorum quod ei dederant,

14. et locutus est eis secundum consilium juvenum, dicens : Pater meus aggravavit jugum vestrum, ego autem addam jugo vestro; pater meus cecidit vos flagellis, ego autem cædam vos scorpiis.

15. Et non acquievit rex populo, quoniam aversatus fuerat eum Dominus, ut suscitaret verbum suum, quod locutus fuerat in manu Ahiaë Silonitæ ad Jeroboam, filium Nabat.

16. Videns itaque populus quod nolisset eos audire rex, respondit ei dicens : Quæ nobis pars in David? vel quæ hereditas in filio Isai? Vade in tabernacula tua, Israel; nunc vide domum tuam, David. Et abiit Israel in tabernacula sua.

17. Super filios autem Israel, quicumque habitabant in civitatibus Juda, renavit Roboam.

18. Misit ergo rex Roboam Aduram, qui erat super tributa; et lapidavit eum omnis Israel, et mortuus est. Porro rex

11. Si donc mon père vous a imposé un joug pesant, moi je le rendrai encore plus lourd. Mon père vous a battus avec des fouets, et moi je vous châtierai avec des verges de fer.

12. Jéroboam vint donc avec tout le peuple trouver Roboam le troisième jour, selon la parole que le roi leur avait dite : Revenez me trouver dans trois jours.

13. Et le roi répondit durement au peuple, et abandonnant le conseil que les vieillards lui avaient donné,

14. il leur parla selon le conseil des jeunes gens, et il leur dit : Mon père vous a imposé un joug pesant; mais moi je le rendrai encore plus lourd. Mon père vous a châtiés avec des fouets; mais moi je vous châtierai avec des verges de fer.

15. Et le roi ne se rendit point à la volonté du peuple, parce que le Seigneur s'était détourné de lui dans sa colère; pour vérifier la parole qu'il avait dite à Jéroboam, fils de Nabat, par Ahias le Silonite.

16. Le peuple, voyant donc que le roi n'avait point voulu les écouter, lui répondit : Quelle part avons-nous avec David? Quel est notre héritage avec le fils d'Isaï? Israël, retirez-vous dans vos tentes; et vous, David, pourvoyez maintenant à votre maison. Israël se retira donc dans ses tentes.

17. Mais Roboam régna sur tous les fils d'Israël qui demeuraient dans les villes de Juda.

18. Le roi Roboam envoya ensuite Aduram, qui avait la surintendance des tributs; mais tout le peuple le lapida, et

fouet muni de pointes métalliques qui produisaient de cruelles piqûres. Il n'est dit nulle part ailleurs que Salomon ait fait flageller ses sujets; mais Roboam continue d'employer un langage figuré, pour dire que les corvées anciennes étaient peu de chose à côté de celles qu'il voulait imposer.

12-15. Dure réponse de Roboam au peuple. — *Responditque...* Il suit sans hésiter l'avis insensé de ses jeunes conseillers. — Motif supérieur de cette apparente folie : *quoniam aversatus...*; plutôt, d'après l'hébreu : car c'était une direction de la part de Dieu. Le Seigneur avait conduit les événements de manière à réaliser ses oracles. 3^o Rébellion ouverte des dix tribus du nord. XII, 16-20.

16-17. Le cri de révolte. — *Videns itaque...* L'effet produit est immédiat; le feu couvait depuis longtemps sous la cendre, la dure réponse de Roboam fut le vent violent qui le transforma

en un terrible incendie. — *Quæ nobis pars...?* Paroles identiques à celles qu'avait proférées Séba, lorsqu'il leva l'étendard de la révolte contre David. Cf. II Reg. xx, 1. — *Nunc vide...* Allocution extrêmement ironique. Il était aisé désormais à Roboam d'aviser à sa maison, réduite à des proportions si modestes, puisqu'elle ne se composait plus que des tribus de Juda (vers. 17) et de Benjamin (vers. 21).

18. Vaine tentative de Roboam pour apaiser les rebelles. — *Aduram* : probablement l'Adoniram de iv, 6. — *Cui... super tributa* (hébr. : les corvées). Le but de Roboam était évidemment de calmer les révoltés; mais le choix de son ambassadeur ne pouvait être plus malhabile, car la seule vue d'Aduram rappela au peuple de longues souffrances et le récent refus du roi de les adoucir. — *Lapidavit* : le procédé auquel les foules en fureur avaient alors recours pour se venger.

il mourut. Le roi Roboam monta aussitôt sur son char et s'enfuit à Jérusalem.

19. Et Israël se sépara de la maison de David, jusqu'à ce jour.

20. Alors tout Israël ayant appris que Jéroboam était revenu, ils l'envoyèrent chercher, et le firent venir dans une assemblée où ils l'établirent roi sur tout Israël; et nul ne suivit la maison de David que-la seule tribu de Juda.

21. Roboam, lorsqu'il fut à Jérusalem, assembla toute la tribu de Juda et la tribu de Benjamin, et vint avec cent quatre-vingt mille hommes de guerre choisis, pour combattre contre la maison d'Israël, et pour réduire le royaume sous l'obéissance de Roboam, fils de Salomon.

22. Alors le Seigneur adressa la parole à Séméias, homme de Dieu, et lui dit :

23. Parlez à Roboam, fils de Salomon, roi de Juda, à toute la maison de Juda et de Benjamin, et à tout le reste du peuple, et dites-leur :

24. Voici ce que dit le Seigneur : Vous ne monterez pas, et vous ne ferez pas la guerre aux fils d'Israël, vos frères. Que chacun retourne en sa maison; car c'est moi qui ai fait ces choses. Ils écoutèrent la parole du Seigneur, et ils s'en retournèrent selon que le Seigneur le leur avait commandé.

Roboam festinus ascendit currum, et fugit in Jerusalem.

19. Recessitque Israel a domo David, usque in presentem diem.

20. Factum est autem, cum audisset omnis Israel quod reversus esset Jeroboam, miserunt et vocaverunt eum congregato cœtu, et constituerunt eum regem super omnem Israel; nec secutus est quisquam domum David præter tribum Juda solam.

21. Venit autem Roboam Jerusalem, et congregavit universam domum Juda et tribum Benjamin, centum octoginta millia electorum virorum bellatorum, ut pugnarent contra domum Israel, et reducerent regnum Roboam, filio Salomonis.

22. Factus est autem sermo Domini ad Semeiam, virum Dei, dicens :

23. Loquere ad Roboam, filium Salomonis, regem Juda, et ad omnem domum Juda et Benjamin, et reliquos de populo, dicens :

24. Hæc dicit Dominus : Non ascendetis, neque bellabitis contra fratres vestros filios Israel; revertatur vir in domum suam, a me enim factum est verbum hoc. Audierunt sermonem Domini, et reversi sunt de itinere, sicut eis præceperat Dominus.

Cf. Ex. VIII, 26; XVII, 4; I Reg. XXX, 6. — *Festinus... fugit*. Le roi redoutait pour lui-même un sort semblable à celui de son légat.

19-20. Consommation de la révolte par l'élection de Jéroboam comme roi d'Israël. — *Constituerunt... regem*. Son rang, son énergie, l'hostilité qu'il avait manifestée contre la famille royale le désignaient naturellement au choix du peuple.

4° Le Seigneur interdit à Roboam d'attaquer les tribus révoltées. XII, 21-24.

21. Roboam réunit une armée pour soumettre les rebelles. — *Et tribum Benjamin*. Cette tribu, rivale de celle de Juda sous le règne de Saül et durant les premières années de David, lui était maintenant très unie; le choix de Jérusalem, cité benjaminite, comme capitale du royaume, n'avait pas peu contribué à cette heureuse transformation. — *Centum octoginta millia*... Chiffre considérable, mais qui n'a rien d'excessif, puisque cinquante ans plus tôt, au recensement opéré par David, la seule tribu de Juda comptait 500 000 guerriers.

22-24. Dieu s'oppose à toute intervention armée. — *Reliquos de populo* (vers. 23) : les membres

des tribus du nord qui, fixés sur le territoire de Juda et de Benjamin, étaient demeurés fidèles à Roboam. Cf. vers. 17. — *Non ascenditis*... L'ordre du Seigneur est conçu en termes très énergiques. Motif de la divine interdiction : *a me enim*...; aussi la soumission fut-elle complète, immédiate. C'est ainsi que le royaume du nord, ou d'Israël, par opposition à celui de Juda, fut irrévocablement fondé. Sa durée fut de deux cent cinquante-trois ans (975 à 722 avant Jésus-Christ). Le schisme produisit des effets désastreux au point de vue politique. « Le royaume divisé ne fut plus capable de tenir tête à ses ennemis avec le même succès; bien plus, les tribus du nord... furent souvent en guerre avec la tribu de Juda... (Les deux États) s'affaiblirent ainsi mutuellement, et devinrent une proie facile aux armes de l'étranger. » Vigoureux, *Bible et découvertes*, t. IV, p. 3. Mais les conséquences furent beaucoup plus déplorable encore sous le rapport religieux, puisque nous allons voir immédiatement Jéroboam s'attaquer à l'un des points capitaux du décalogue et du culte théocratique; triste exemple que ses successeurs imiteront, et dépasseront même.

25. *Ædificavit autem Jeroboam Sichem in monte Ephraim, et habitavit ibi; et egressus inde ædificavit Phanael.*

26. *Dixitque Jeroboam in corde suo: Nunc revertetur regnum ad domum David,*

27. *si ascenderit populus iste ut faciat sacrificia in domo Domini in Jerusalem; et convertetur cor populi hujus ad dominum suum Roboam, regem Juda; interficientque me, et revertentur ad eum.*

28. *Et excogitato consilio fecit duos vitulos aureos, et dixit eis: Nolite ultra ascendere in Jerusalem; ecce dii tui, Israël, qui te eduxerunt de terra Ægypti.*

29. *Posuitque unum in Bethel, et alterum in Dan;*

30. *et factum est verbum hoc in peccatum; ibat enim populus ad adorandum vitulum usque in Dan.*

31. *Et fecit fana in excelsis, et sacerdotes de extremis populi, qui non erant de filiis Levi.*

32. *Constituitque diem solemnem in mense octavo, quintadecima die mensis, in similitudinem solemnitatis quæ celebrabatur in Juda. Et ascendens altare,*

25. Or Jéroboam rebâtit Sichem sur la montagne d'Ephraïm, et il y demeura; et étant sorti de là, il bâtit Phanael.

26. Mais Jéroboam dit en lui-même : Le royaume retournera bientôt à la maison de David,

27. si ce peuple monte à Jérusalem pour y offrir des sacrifices dans la maison du Seigneur; et le cœur de ce peuple se tournera aussitôt vers Roboam, roi de Juda, son seigneur, et ils me tueront et retourneront à lui.

28. Et après y avoir bien pensé, il fit deux veaux d'or, et dit au peuple : N'allez plus désormais à Jérusalem. Israël, voici tes dieux qui t'ont tiré de l'Égypte.

29. Il les mit, l'un à Bethel, et l'autre à Dan;

30. ce qui devint un sujet de péché, car le peuple allait jusqu'à Dan pour y adorer le veau.

31. Il fit aussi des temples sur les hauts lieux, et il établit pour prêtres les derniers du peuple, qui n'étaient point fils de Lévi.

32. Il établit aussi une fête au huitième mois, le quinzième jour du mois, à la ressemblance de celle qui se célébrait alors en Juda; et il monta lui-

5° Jéroboam essaye de consolider par diverses mesures le royaume du nord récemment fondé. XII, 25-33.

25. Premières mesures : il fortifie Sichem et y établit la résidence royale; il fortifie aussi Phanael. — *Ædificavit* : dans le sens de fortifier, comme souvent ailleurs. Sichem avait été autrefois une place très forte; mais Abimélech, fils de Gédéon, l'avait en grande partie détruite. Cf. Jud. ix, 45. — *Phanael*. Ville de Galaad, non loin du Jaboc. Cf. Gen. xxxii, 30; Jud. viii, 17, et l'*Atl. géogr.*, pl. vii. Jéroboam aurait ainsi une citadelle de chaque côté du Jourdain; car son royaume s'étendait sur toute la Palestine transjordanienne.

26-30. Mesure religieuse : les veaux d'or à Dan et à Bethel. — *Dixitque... in corde*. L'historien scolaré nous fait assister, vers. 26-27, à une délibération intime de Jéroboam et dévoile le motif qui le pousse à installer dans ses États un culte sacrilège. — *Si ascenderit... Jerusalem* : pour les sacrifices, comme l'ajoute le texte, et aussi pour la célébration des trois grandes fêtes. Cf. Deut. xvi, 16-17. — *Convertetur cor...* Rien de plus vraisemblable, en effet, que cette conclusion. La première exaltation de la révolte une fois passée, tant de souvenirs et tant de choses à Jérusalem auraient exercé leur influence sur les sujets de Jéroboam ! — *Ad dominum suum*. Trait naïf : dans son monologue, Jéroboam admet qu'il n'est qu'un usurpateur dont on pourrait bien se débarrasser (*interficiant...*), pour obtenir plus aisé-

ment une réconciliation avec le roi légitime. — Résultat de la délibération, vers. 28-30. *Excogitato...* : il s'arrête à une transformation complète du culte théocratique. — *Vitulos aureos* : Imitation du bœuf Apis des Égyptiens, comme au temps de l'Exode. Cf. Ex. xxxii, 4, 8. Jéroboam ne voulait pas plus que les Hébreux d'alors remplacer Jéhovah par des idoles; il se proposait de faire adorer le Seigneur sous cet emblème. Compromis honteux, grièvement coupable, qui produisit peu à peu l'idolâtrie proprement dite. — *Ecce isti tui* (plutôt : ton Dieu, au singulier) : parole presque identique à celle qu'avait proférée Aaron lorsqu'il présenta le premier veau d'or aux Israélites. Cf. Ex. xxxii, 4. — *Posuitque...* : aux deux limites extrêmes du royaume du nord; *in Bethel*, sur la frontière sud, tout auprès du royaume de Juda; *in Dan*, sur la frontière nord (*Atl. géogr.*, pl. vii). — *Ibat... populus...* Le succès de Jéroboam ne fut que trop réel, comme le fait observer douloureusement le narrateur (*usque in Dan* : jusque dans ces lointains parages, qui n'avaient eu auparavant aucun attrait pour la masse du peuple).

31-33. Détails sur le culte des veaux d'or. — D'abord des temples, bâtis sur des hauteurs : *fana...* — En second lieu, un sacerdoce : *sacerdotes de extremis...*; cette idée de bassesse n'est point exprimée dans le texte, qui dit simplement : des prêtres de tout le peuple (par opposition au sacerdoce lévitique). D'après II Par. xi, 13 et ss., les enfants de Lévi, qui avaient été jusqu'alors

même à l'autel. Il fit la même chose à Béthel, sacrifiant aux veaux qu'il avait faits, et il établit dans Béthel des prêtres pour les hauts lieux qu'il avait bâtis.

33. Il monta à l'autel qu'il avait bâti à Béthel, le quinzième jour du huitième mois, jour qu'il avait fixé de son propre gré, et il fit faire une fête solennelle aux enfants d'Israël, et monta à l'autel pour y offrir de l'encens.

similiter fecit in Bethel, ut immolaret vitulis quos fabricatus fuerat; constituitque in Bethel sacerdotes excelsorum quæ fecerat.

33. Et ascendit super altare quod extruxerat in Bethel, quintadecima die mensis octavi, quem finxerat de corde suo; et fecit solemnitatem filiis Israel, et ascendit super altare ut adoleret incensum.

CHAPITRE XIII

1. Et voici qu'un homme de Dieu vint de Juda à Béthel, lorsque Jéroboam se tenait à l'autel et qu'il encensait;

2. et il cria contre l'autel, en parlant ainsi de la part du Seigneur : Autel, autel, voici ce que dit le Seigneur : Il naîtra dans la maison de David un fils qui s'appellera Josias, et il immolera sur toi les prêtres des hauts lieux qui t'encensent maintenant, et il brûlera sur toi des ossements humains.

3. Et le même jour il leur donna un signe, en disant : Voici le signe que le Seigneur a parlé : L'autel se fendra, et la cendre qui est dessus sera répandue.

4. Lorsque le roi eut entendu la parole que l'homme de Dieu avait criée contre l'autel de Béthel, il étendit sa main de dessus l'autel, en disant : Qu'on l'arrête. Et en même temps la main qu'il avait étendue contre le prophète se sécha, et il ne put la retirer à lui.

1. Et ecce vir Dei venit de Juda, in sermone Domini, in Bethel, Jeroboam stante super altare et thus jaciente;

2. et exclamavit contra altare in sermone Domini, et ait : Altare, altare, hæc dicit Dominus : Ecce filius nascetur domui David, Josias nomine, et immolabit super te sacerdotes excelsorum, qui nunc in te thura succendunt, et ossa hominum super te incendet.

3. Deditque in illa die signum, dicens : Hoc erit signum quod locutus est Dominus : Ecce altare scindetur, et effundetur cinis qui in eo est.

4. Cumque audisset rex sermonem hominis Dei, quem inclamaverat contra altare in Bethel, extendit manum suam de altari, dicens : Apprehendite eum. Et exaruit manus ejus, quam extenderat contra eum; nec valuit retrahere eam ad se.

fixés dans toute l'étendue du territoire juif, se retirèrent pour la plupart sur le domaine de Roboam. — En troisième lieu, un jour de grande fête : *diem solemnem*... (les mots in *similitudinem*... font allusion à la solennité des Tabernacles, qui se célébrait à Jérusalem le quinzième jour du septième mois. Cf. Lev. XXIII, 34 et ss.). — En quatrième lieu, des sacrifices, que le roi vint inaugurer en personne à Béthel : *et ascendens*... (vers. 32^b-33). — *Quem aruerat*... Mordant reproche de l'écrivain sacré : des inventions purement humaines, au lieu du culte révélé par Jéhovah.

§ II. — *Le Seigneur fait adresser de sévères reproches à Jéroboam au sujet de sa conduite sacrilège*. XIII, 1-34.

1^o Oracle contre l'autel de Béthel. XIII, 1-10. CHAP. XIII. — 1-2^a. Introduction. — *Le vir Dei* chargé du terrible message est inconnu; on dit seulement qu'il venait de Juda, de la contrée où l'on était resté fidèle au vrai Dieu. —

Jeroboam stante... : pendant la cérémonie d'inauguration signalée plus haut, XII, 32-33.

2^b-3. L'oracle. — *Altare*... Cette apostrophe directe est saisissante. — *Nascetur*... *Josias nomine*. Prophétie extrêmement remarquable par sa précision : elle annonce plus de trois cents ans d'avance la naissance, le nom, et un acte spécial du roi Josias; sous ce rapport, on ne peut lui comparer dans l'Ancien Testament que l'oracle d'Isaïe relatif à Cyrus (Is. XLIV, 28; XLV, 1). Elle fut réalisée à la lettre; cf. IV Reg. XXIII, 15-16. — *Ossa*... *incendet* : pour souiller l'autel idolâtrique, les ossements étant légalement impurs (Num. XIX, 16). — *Deditque*... *signum* : ce signe consistait en un autre oracle, mais à courte échéance, qui démontrerait par son accomplissement immédiat l'entière vérité de la première prédiction. Cf. IV Reg. xix, 29; Is. VII, 14-16. — *Effundetur cinis*. Comme ailleurs (cf. Lev. VI, 10), le mot hébreu désigne des cendres grasses, résultant des chairs calcinées des victimes.

4-6. Châtiment du roi, et réalisation du signe.

5. Altare quoque scissum est, et effusus est cinis de altari, juxta signum quod prædixerat vir Dei in sermone Domini.

6. Et ait rex ad virum Dei : Deprecare faciem Domini Dei tui, et ora pro me, ut restituatur manus mea mihi. Oravitque vir Dei faciem Domini, et reversa est manus regis ad eum, et facta est sicut prius fuerat.

7. Locutus est autem rex ad virum Dei : Veni mecum domum ut prandeas, et dabo tibi munera.

8. Responditque vir Dei ad regem : Si dederis mihi mediam partem domus tuæ, non veniam tecum, nec comedam panem, neque bibam aquam in loco isto ;

9. sic enim mandatum est mihi in sermone Domini præcipientis : Non comedes panem, neque bibes aquam, nec reverteris per viam qua venisti.

10. Abiit ergo per aliam viam, et non est reversus per iter quo venerat in Bethel.

11. Prophetes autem quidam senex habitabat in Bethel ; ad quem venerunt filii sui, et narrauerunt ei omnia opera quæ fecerat vir Dei illa die in Bethel, et verba quæ locutus fuerat ad regem narrauerunt patri suo.

12. Et dixit eis pater eorum : Per quam viam abiit ? Ostenderunt ei filii sui viam per quam abierat vir Dei, qui venerat de Juda.

13. Et ait filiis suis : Sternite mihi asinum. Qui cum stravissent, ascendit,

14. et abiit post virum Dei ; et invenit eum sedentem subtus terebinthum, et ait illi : Tune es vir Dei qui venisti de Juda ? Respondit ille : Ego sum.

15. Dixitque ad eum : Veni mecum domum ut comedas panem.

5. L'autel aussi se fendit, et la cendre qui était dessus se répandit, selon le signe que l'homme de Dieu avait prédit par le commandement du Seigneur.

6. Alors le roi dit à l'homme de Dieu : Implorez le Seigneur votre Dieu, et priez-le pour moi, afin qu'il me rende l'usage de ma main. Et l'homme de Dieu pria le Seigneur, et le roi retira sa main à lui, et elle devint telle qu'auparavant.

7. Le roi dit encore à l'homme de Dieu : Venez dîner avec moi dans ma maison, et je vous ferai des présents.

8. L'homme de Dieu dit au roi : Quand vous me donneriez la moitié de votre maison, je n'irai point avec vous, et je ne mangerai pas de pain, et ne boirai pas d'eau en ce lieu.

9. Car cet ordre m'a été donné par la parole du Seigneur : Vous ne mangerez pas de pain, et ne boirez pas d'eau, et vous ne vous en retourneriez point par le chemin par lequel vous êtes venu.

10. Il s'en alla donc par un autre chemin, et il ne s'en retourna point par le chemin par lequel il était venu à Bethel.

11. Or il y avait un vieux prophète qui demeurait à Bethel ; ses fils vinrent lui raconter toutes les choses que l'homme de Dieu avait faites ce jour-là à Bethel, et ils rapportèrent à leur père les paroles qu'il avait dites au roi.

12. Leur père leur dit : Par où s'en est-il allé ? Ses fils lui montrèrent le chemin par où l'homme de Dieu, qui était venu de Juda, s'en était allé ;

13. et il dit à ses fils : Sellez-moi mon âne. Et après qu'ils l'eurent sellé, il monta dessus,

14. et s'en alla après l'homme de Dieu, qu'il trouva assis sous un térébinthe ; et il lui dit : Etes-vous l'homme de Dieu qui êtes venu de Juda ? Il lui répondit : Je le suis.

15. Venez, lui dit-il, avec moi dans ma maison, pour manger un peu de pain.

— *Extendit manum...* de altari. Jéroboam jetait alors de l'encens sur l'autel, vers. 1. — *Exaruit* : cette main sacrilège devint aussitôt rigide comme une barre de fer. — *Altare... scissum...* : par une fissure soudaine et considérable. — *Deprecare*. Littéral. : adoucis ; résultat de la prière.

7-10. Le prophète refuse l'invitation du roi et se retire. — *Veni... ut prandeas*. Le roi, ému, veut honorer l'homme de Dieu ; mais celui-ci allègue pour s'excuser l'ordre formel qu'il avait reçu, d'éviter toute communication intime avec le prince sacrilège. — *Abiit...* : brusquement,

comme il était venu. L'impression qu'il laissa fut peu durable, car Jéroboam ne modifia en rien sa conduite. — *Non est reversus...* : tout d'abord ; mais il ne tardera pas à désobéir à Dieu, et sera sévèrement puni.

2° Le prophète puni pour sa désobéissance. XIII, 11-32.

11-15. Il se laisse ramener à Bethel contrairement à son mandat. — *Prophetes... quidam*. Faux prophète, d'après divers interprètes ; plutôt, ce semble, un homme auquel Dieu s'était autrefois communiqué, mais dont les sentiments reli-

16. L'homme de Dieu lui répondit : Je ne puis retourner, ni aller avec vous, et je ne mangerai pas de pain, et ne boirai pas d'eau en ce lieu-ci ;

17. car le Seigneur m'a dit expressément, et m'a donné cet ordre : Vous ne mangerez pas de pain et ne boirez pas d'eau en ce lieu-ci, et vous ne retourneriez point par le chemin par lequel vous serez allé.

18. Cet homme lui répondit : Je suis moi-même prophète comme vous, et un ange est venu me dire de la part du Seigneur : Ramenez-le avec vous dans votre maison, afin qu'il mange du pain et qu'il boive de l'eau. Et il le trompa,

19. et l'emmena avec lui. L'homme de Dieu mangea du pain dans sa maison, et but de l'eau.

20. Et comme ils étaient assis à table, le Seigneur fit entendre sa parole au prophète qui l'avait ramené ;

21. et il cria à l'homme de Dieu, qui était venu de Juda, et dit : Voici ce que dit le Seigneur : Parce que vous n'avez pas obéi à la parole du Seigneur, et que vous n'avez point gardé le commandement que le Seigneur votre Dieu vous avait fait,

22. et que vous êtes revenu en ce lieu, où vous avez mangé du pain et bu de l'eau, quoique Dieu vous eût commandé de n'y pas manger de pain, et de n'y pas boire d'eau, votre cadavre ne sera point porté au sépulchre de vos pères.

23. Après que le prophète qu'il avait amené eut bu et mangé, le *vieux prophète* sella son âne pour lui.

24. Et comme l'homme de Dieu était en chemin pour s'en retourner, un lion le rencontra et le tua, et son cadavre demeura étendu sur le chemin ; l'âne resta auprès de lui, et le lion se tint auprès du cadavre.

25. Et voici que des gens qui passaient

16. Qui ait : Non possum reverti neque venire tecum, nec comedam panem, neque bibam aquam in loco isto ;

17. quia locutus est Dominus ad me in sermone Domini, dicens : Non comedes panem, et non bibes aquam ibi, nec reverteris per viam qua ieris.

18. Qui ait illi : Et ego propheta sum similis tui ; et angelus locutus est mihi in sermone Domini, dicens : Reduc eum tecum in domum tuam, ut comedat panem, et bibat aquam. Fefellit eum,

19. et reduxit secum. Comedit ergo panem in domo ejus, et bibit aquam.

20. Cumque sederent ad mensam, factus est sermo Domini ad prophetam qui reducerat eum ;

21. et exclamavit ad virum Dei, qui venerat de Juda, dicens : Hæc dicit Dominus : Quia non obediens fuisti ori Domini, et non custodisti mandatum quod præcepit tibi Dominus Deus tuus,

22. et reversus es, et comedisti panem, et bibisti aquam, in loco in quo præcepit tibi ne comederes panem, neque biberes aquam, non inferetur cadaver tuum in sepulcrum patrum tuorum,

23. Cumque comedisset et bibisset, stravit asinum suum prophetæ quem reducerat.

24. Qui cum abiisset, invenit eum leo in via, et occidit ; et erat cadaver ejus projectum in itinere ; asinus autem stabat juxta illum, et leo stabat juxta cadaver.

25. Et ecce viri transeuntes viderunt

glieux étaient très superficiels et très imparfaits. — *Ad quem venerunt...* Le récit et les dialogues (vers. 11-19) sont vivants, pittoresques. — *Angelus locutus est...* Mensonge qu'il était aisé à l'homme de Dieu de constater, une assertion de ce genre étant insuffisante pour révoquer l'ordre qu'il avait directement reçu du Seigneur.

20-22. Jéhovah prononce un arrêt de mort contre son mandataire infidèle. — Introduction, vers. 20-21. Les considérants de la sentence, vers. 21^b-22^a. La sentence proprement dite, vers. 22^b : *non inferetur...* ; c.-à-d. qu'il mourra loin de son pays, d'une mort extraordinaire. N'être

pas enseveli dans le tombeau de la famille était pour les Hébreux un grave châtement. Cf. Gen. XLVII, 30 ; XLIX, 29 ; II Reg. XIX, 37, etc.

23-24. Mort violente de l'homme de Dieu. — *Stravit asinum...* : la monture du prophète désobéissant, non encore mentionnée dans le récit. — *Leo in via*. Les bêtes fauves n'étaient pas rares en Palestine, même à cette époque, comme le démontre l'histoire de David. Cf. I Reg. XVII, 34. — *Asinus...*, *leo...* *juxta...* : tableau pittoresque. L'instinct féroce du lion était miraculeusement dompté. Cf. vers. 28.

25-32. La sépulture. — *Viderunt* : sans oser

cadaver projectum in via, et leonem stantem juxta cadaver. Et venerunt, et divulgaverunt in civitate in qua propheta ille senex habitabat.

26. Quod cum audisset propheta ille, qui reducerat eum de via, ait : Vir Dei est, qui inobediens fuit ori Domini, et tradidit eum Dominus leoni, et confregit eum et occidit, juxta verbum Domini quod locutus est ei.

27. Dixitque ad filios suos : Sternite mihi asinum. Qui cum stravissent,

28. et ille abiisset, invenit cadaver ejus projectum in via, et asinum et leonem stantes juxta cadaver; non comedit leo de cadavere, nec læsit asinum.

29. Tulit ergo propheta cadaver viri Dei, et posuit illud super asinum, et reversus intulit in civitatem prophetæ senis ut plangeret eum.

30. Et posuit cadaver ejus in sepulcro suo, et planxerunt eum : Heu, heu, mi frater!

31. Cumque planxissent eum, dixit ad filios suos : Cum mortuus fuero, sepelite me in sepulcro in quo vir Dei sepultus est; juxta ossa ejus ponite ossa mea;

32. profecto enim veniet sermo, quem prædixit in sermone Domini contra altare quod est in Bethel, et contra omnia fana excelsorum, quæ sunt in urbibus Samariæ.

33. Post verba hæc non est reversus Jeroboam de via sua pessima, sed e contrario fecit de novissimis populi sacerdotis excelsorum; quicumque volebat implebat manum suam, et fiebat sacerdos excelsorum.

34. Et propter hanc causam peccavit domus Jeroboam, et eversa est, et deleta de superficie terræ.

par là virent son corps étendu dans le chemin, et le lion qui se tenait près du corps, et ils vinrent publier ce qu'ils avaient vu, dans la ville où demeurait ce vieux prophète.

26. Lorsque celui-ci, qui avait fait revenir l'homme de Dieu de son chemin, l'eut appris, il dit : C'est l'homme de Dieu, qui a été désobéissant à la parole du Seigneur, et le Seigneur l'a livré à un lion qui l'a mis en pièces, et l'a tué selon la parole qu'il lui avait dite.

27. Et il dit à ses fils : Sillez-moi mon âne. Après qu'ils l'eurent sellé,

28. il s'en alla, et il trouva le cadavre étendu dans le chemin, et l'âne et le lion qui se tenaient près du corps. Le lion ne mangea point du cadavre, et ne fit pas de mal à l'âne.

29. Le prophète prit donc le cadavre de l'homme de Dieu, le mit sur son âne, et le ramena dans la ville où il demeurait, pour le pleurer.

30. Il mit le cadavre dans son sépulcre, et ils le pleurèrent en disant : Hélas, hélas, mon frère!

31. Après qu'ils eurent pleuré, il dit à ses fils : Quand je serai mort, ensevelissez-moi dans le sépulcre où repose l'homme de Dieu; mettez mes os auprès de ses os.

32. Car ce qu'il a prêté de la part du Seigneur contre l'autel qui est à Béthel, et contre tous les temples des hauts lieux qui sont dans les villes de Samarie, arrivera très certainement.

33. Après ces choses, Jéroboam ne revint point de sa voie toute corrompue, mais il prit au contraire des derniers du peuple pour les faire les prêtres des hauts lieux. Quiconque le voulait remplissait sa main, et devenait prêtre des hauts lieux.

34. Ce fut là le péché de la maison de Jéroboam, et c'est pour cela qu'elle a été détruite et exterminée de dessus la terre.

s'approcher pour enlever le cadavre, par crainte du lion. — *Vir Dei est.* Le prophète de Béthel comprend aussitôt les circonstances de cette mort tragique. Pris d'un remords tardif, il veut du moins explier partiellement sa faute en donnant à son hôte une sépulture honorable, vers. 27 et ss. — *Heu, heu!* Exclamation qui paraît avoir été la formule de deuil usitée aux funérailles. Cf. Jer. xxii, 18. — *Cum mortuus fuero...* (vers. 31). Demande pleine de foi, tous ces faits ayant produit sur le vieillard une impression très vive. — *Juxta ossa...* : dans le « loculus » voisin.

Voyez l'*Atl. archéol.*, pl. xxx, fig. 7; pl. xxxii fig. 3.

3° Endurcissement de Jéroboam. XIII, 33-34.

33-34. *Non est reversus* : malgré les miracles dont il avait été témoin de si près. — *Sed e contrario...* : il multiplia les autels sacrilèges et les faux prêtres. — *Quicumque volebat...* : une seule condition était requise. Cf. II Par. xiii, 9. Sur la locution « remplir la main », pour désigner la consécration sacerdotale, voyez Ex. xxxix, 9, et le commentaire. D'après l'hébreu, le verbe *implebat* a Jéroboam pour sujet : Quiconque le

CHAPITRE XIV

1. En ce temps-là, Abia, fils de Jéroboam, tomba malade.

2. Et Jéroboam dit à sa femme : Levez-vous, et changez de vêtement, afin qu'on ne connaisse pas que vous êtes la femme de Jéroboam ; et allez à Silo, où est le prophète Ahias, qui m'a prédit que je régnerais sur ce peuple.

3. Prenez dans votre main dix pains, un gâteau et un vase de miel, et allez le trouver ; car il vous fera savoir ce qui doit arriver à cet enfant.

4. La femme de Jéroboam fit ce qu'il lui avait dit ; elle se leva, s'en alla à Silo, et vint dans la maison d'Ahias. Mais lui ne pouvait plus voir, parce que ses yeux s'étaient obscurcis à cause de son grand âge.

5. Le Seigneur dit donc à Ahias : Voici la femme de Jéroboam, qui vient vous consulter sur son fils qui est malade ; vous lui direz telle et telle chose. Comme la femme de Jéroboam entrait, en dissimulant qui elle était,

6. Ahias entendit le bruit de ses pas lorsqu'elle entrait par la porte, et il lui dit : Entrez, femme de Jéroboam ; pourquoi feignez-vous d'être une autre ? Pour moi, j'ai été envoyé vers vous comme un dur messenger.

7. Allez, et dites à Jéroboam : Voici

1. In tempore illo ægrotavit Abia, filius Jeroboam.

2. Dixitque Jeroboam uxori suæ : Surge, et commuta habitum, ne cognoscaris quod sis uxor Jeroboam ; et vade in Silo, ubi est Ahias propheta, qui locutus est mihi, quod regnaturus essem super populum hunc.

3. Tolle quoque in manu tua decem panes, et crustulam, et vas mellis, et vade ad illum ; ipse enim indicabit tibi quid eventurum sit puero huic.

4. Fecit ut dixerat uxor Jeroboam, et consurgens abiit in Silo, et venit in domum Ahia. At ille non poterat videre, quia caligaverant oculi ejus, præ senectute.

5. Dixit autem Dominus ad Ahiam : Ecce uxor Jeroboam ingreditur ut consulat te super filio suo qui ægrotat ; hæc et hæc loqueris ei. Cum ergo illa intraret, et dissimularet se esse quæ erat,

6. audivit Ahias sonitum pedum ejus introeuntis per ostium, et ait : Ingredere, uxor Jeroboam ; quare aliam te esse simulas ? Ego autem missus sum ad te durus nuntius.

7. Vade, et dic Jeroboam : Hæc dicit

désirait, il le consacrait prêtre. — *Propter hanc causam*. Une telle malice ne pouvait manquer d'attirer sur le roi d'Israël une punition exemplaire, dans laquelle fut enveloppée toute sa famille.

§ III. — *Autres événements du règne de Jéroboam.*
XIV, 1-31.

1^o Prophétie d'Ahias contre la maison du roi. XIV, 1-18.

CHAP. XIV. — 1-3. Jéroboam envoie la reine consulter Ahias au sujet de leur fils gravement malade. — *Ægrotavit Abia*. Le décret d'extirpation formulé d'avance par le narrateur, XIII, 34, reçoit déjà un commencement d'exécution. — *Commuta habitum*. Jéroboam craint que le prophète, reconnaissant la reine, ne se refuse à donner une réponse favorable. Et pourtant c'était Ahias qui lui avait autrefois promis le trône au nom de Jéhovah, XI, 29 et ss. ; mais une condition avait été ajoutée, et Jéroboam n'a que trop conscience de ne l'avoir pas remplie. D'ailleurs, étrange état d'âme : supposer qu'Ahias pourra fournir une décision certaine sur l'avenir de l'enfant, et qu'il

ne connaîtra pas la mère ! — *Tolle quoque...* Sur la coutume de porter des présents aux prophètes qu'on allait interroger, voyez I Reg. XIII, 7, et le commentaire. La nature modeste de ceux de la reine (*crustulam*) ; d'après l'hébreu, des gâteaux d'une forme particulière ; cf. Jos. IX, 5) formait une partie de son déguisement.

4-5^a. Dieu avertit Ahias de la visite de la reine. — *Non poterat videre*. Cécité occasionnée par le grand âge, comme pour Isaac, Gen. XXVII, 1, et pour Héli, I Reg. IV, 16, etc. Jéroboam comptait peut-être sur cette circonstance pour la réussite de son projet. — *Hæc et hæc...* : formule d'abréviation, le narrateur se proposant de citer aussitôt le divin oracle, vers. 7-16.

6^b-16. Réponse d'Ahias à la reine. — *Cui ergo illa...* Dans l'hébreu, cette seconde moitié du vers. 5 fait encore partie de l'avertissement donné par Dieu au prophète : Car, lorsqu'elle entrera, elle feindra d'être une autre (femme). — Court exorde, vers. 6^b, montrant à la reine l'inutilité de ses précautions (*quare aliam...*?) et résumant tout l'oracle : *durus nuntius*. — Après ce prélude rapide, l'annonce des châtements divins,

Dominus Deus Israel : Quia exaltavi te de medio populi, et dedi te ducem super populum meum Israel ;

8. et scidi regnum domus David, et dedi illud tibi, et non fuisti sicut servus meus David, qui custodivit mandata mea, et secutus est me in toto corde suo, faciens quod placitum esset in conspectu meo ;

9. sed operatus es mala super omnes qui fuerunt ante te, et fecisti tibi deos alienos et conflatis, ut me ad iracundiam provocares, me autem projecisti post corpus tuum :

10. idcirco ecce ego inducam mala super domum Jeroboam, et percutiam de Jeroboam mingentem ad parietem, et clausum et novissimum in Israel ; et mundabo reliquias domus Jeroboam, sicut mundari solet fimus usque ad purum.

11. Qui mortui fuerint de Jeroboam in civitate, comedent eos canes ; qui autem mortui fuerint in agro, vorabunt eos aves cæli ; quia Dominus locutus est.

12. Tu igitur surge, et vade in domum tuam ; et in ipso introitu pedum tuorum in urbem, morietur puer.

13. Et planget eum omnis Israel, et sepeliet ; iste enim solus inferetur de Jeroboam in sepulcrum, quia inventus est super eo sermo bonus a Domino Deo Israel, in domo Jeroboam.

ce que dit le Seigneur, le Dieu d'Israël : Je vous ai élevé du milieu du peuple, je vous ai établi chef de mon peuple Israël,

8. j'ai divisé le royaume de la maison de David, et je vous l'ai donné ; et vous n'avez pas été comme mon serviteur David, qui a gardé mes commandements, et m'a suivi de tout son cœur en faisant ce qui était agréable à mes yeux ;

9. mais vous avez fait plus de mal que tous ceux qui ont été avant vous, et vous vous êtes fait des dieux étrangers, en métal fondu, pour irriter ma colère, et vous m'avez rejeté derrière vous.

10. C'est pourquoi je ferai tomber toutes sortes de maux sur la maison de Jeroboam, et je frapperai de Jeroboam les mâles et celui que l'on conservait précieusement, et le dernier en Israël ; et je nettoierai les restes de la maison de Jeroboam, comme on a coutume de nettoyer le fumier, jusqu'à ce qu'il n'en reste plus rien.

11. Ceux de Jeroboam qui mourront dans la ville seront mangés par les chiens, et ceux qui mourront à la campagne seront mangés par les oiseaux du ciel ; car c'est le Seigneur qui a parlé.

12. Levez-vous donc, et allez dans votre maison ; et à l'instant même où vous mettrez le pied dans la ville, l'enfant mourra.

13. Et tout Israël le pleurera et l'ensevelira. C'est le seul de la maison de Jeroboam qui sera mis dans le tombeau, parce que l'arrêt du Seigneur Dieu d'Israël touchant la maison de Jeroboam s'est trouvé favorable pour lui.

vers. 7-11. D'abord (7-9), selon la coutume, les motifs de la terrible sentence : Dieu énumère tour à tour ses bienfaits envers Jeroboam (*exaltavi... dedi te... dedi illud...*), et les crimes du prince, soit négativement, vers. 8^b (*non... sicut David* ; comp. xi, 38, où David avait été donné pour modèle à Jeroboam), soit positivement, vers. 9 (*super omnes...*, c.-à-d. tous les chefs antérieurs d'Israël, qu'ils s'appellent juges ou rois ; aucun d'eux, en effet, même aux plus mauvaises époques, n'avait été aussi coupable que Jeroboam sous le rapport théocratique. Notez l'expression énergique : *projecti post corpus...*). Après les considérants, la sentence même (vers. 10-11), qui consiste dans la ruine totale de la maison du roi. Cette ruine est représentée au vers. 10 par trois locutions figurées : *mingentem...*, tous les descendants mâles (cf. I Reg. xxv, 22, et la note) ; *clausum...* (hébr. : l'esclave et l'homme libre ; voyez Deut. xxxii, 38, et l'explication) ;

mundabo... (d'après l'hébreu : je balayerai la maison de Jeroboam comme on balaye les ordures). Au vers. 11, la menace est exprimée au propre ; des morts soudaines, extraordinaires, sont annoncées, avec la privation de sépulture : *in civitate... canes*, les chiens à demi sauvages qui abondent dans les villes orientales, et qui y consomment les immondices jetées sans façon dans les rues (cf. Pa. LVIII, 7, 15) ; *in agro... aves*, les divers oiseaux de proie qui remplissent dans les campagnes de la Palestine le même office que les chiens dans les villes. Pour l'accomplissement de l'oracle, voyez xv, 28-29. — Ahias, passant au point sur lequel on venait le consulter, prédit à la reine la mort prochaine de son fils, vers. 12-13. *In... introitu pedum* : locution pittoresque. *Iste... solus... in sepulcrum* : seule exception à l'arrêt du vers. 11 ; le jeune prince en faveur duquel elle fut faite paraît avoir été parfaitement doué (*sermo bonus...*) ; ce n'était pas un enfant

14. Mais le Seigneur s'est établi sur Israël un roi qui ruinera la maison de Jéroboam en ce jour, et en ce temps.

15. Le Seigneur Dieu frappera Israël et le rendra comme le roseau qui est agité dans les eaux; et il arrachera Israël de cette terre excellente qu'il a donnée à leurs pères, et il les dispersera au delà du fleuve, parce qu'ils se sont fait des bois sacrés pour irriter le Seigneur.

16. Et le Seigneur livrera Israël, à cause des péchés de Jéroboam, qui a péché et qui a fait pécher Israël.

17. La femme de Jéroboam se leva donc et vint à Thersa, et lorsqu'elle mettait le pied sur le seuil de sa maison, l'enfant mourut.

18. Il fut ensuite enseveli; et tout Israël le pleura, selon ce que le Seigneur avait prédit par le prophète Ahias, son serviteur.

19. Le reste des actions de Jéroboam, ses combats, et la manière dont il régna, sont écrits dans le livre des annales des rois d'Israël.

20. Le temps du règne de Jéroboam fut de vingt-deux années; il s'endormit ensuite avec ses pères, et Nadab son fils régna à sa place.

21. Cependant Roboam, fils de Salomon, régnait sur Juda; il avait quarante et un ans lorsqu'il commença à régner, et il régna dix-sept ans dans la ville de Jérusalem, que le Seigneur avait choisie dans toutes les tribus d'Israël pour y éta-

14. Constituit autem sibi Dominus regem super Israel, qui percutiet domum Jeroboam in hac die et in hoc tempore;

15. et percutiet Dominus Deus Israel, sicut moveri solet arundo in aqua, et evellat Israel de terra bona hac quam dedit patribus eorum, et ventilabit eos trans flumen, quia fecerunt sibi lucos ut irritarent Dominum.

16. Et tradet Dominus Israel propter peccata Jeroboam, qui peccavit, et peccare fecit Israel.

17. Surrexit itaque uxor Jeroboam, et abiit; et venit in Thersa; cumque illa ingrederetur limen domus, puer mortuus est.

18. Et sepelierunt eum, et planxit eum omnis Israël, juxta sermonem Domini quem locutus est in manu servi sui Ahias prophetae.

19. Reliqua autem verborum Jeroboam, quomodo pugnaverit, et quomodo regnaverit, ecce scripta sunt in libro verborum dierum regum Israel.

20. Dies autem quibus regnavit Jeroboam viginti duo anni sunt, et dormivit cum patribus suis; regnavitque Nadab, filius ejus pro eo.

21. Porro Roboam, filius Salomonis, regnavit in Juda. Quadraginta et unius anni erat Roboam, cum regnare coepisset; decem et septem annos regnavit in Jerusalem civitate, quam elegit Dominus ut poneret nomen suum ibi ex omnibus

dans le sens strict (comp. III, 7, et le commentaire). — L'instrument des vengeances divines contre Roboam, vers. 14. *Constituit... regem*: Baasa, d'après xv, 27-28. *In hac die et... tempore*; l'hébreu est un peu obscur aussi; le sens paraît être: N'est-ce pas déjà ce qui a lieu? — Punition réservée à tout le royaume du nord, vers. 15-16. *Sicut... arundo*: symbole d'une extrême impuissance. *Evellat... de terra*: emprunt fait à la prophétie menaçante de Moïse, Deut. xxxix, 28. *Trans flumen*: l'Euphrate, le fleuve par excellence dans le langage biblique. *Fecerunt... lucos*; hébr.: des *asérim*, des statues de bois en l'honneur d'Astarté (notes de Jud. III, 7; VI, 25); ce genre d'idolâtrie, qui avait à peu près disparu depuis la judicature de Gédéon, va revivre avec une intensité désolante (cf. vers. 23; xv, 23; xvi, 33; xviii, 19, etc.). *Tradet... Israel*: sur l'accomplissement de l'oracle, voyez IV Reg. xvii, 6; xviii, 11; Ez. I, 3, etc. — *Propter... Jeroboam*: le grand coupable, qui avait tout sacrifié à son égoïsme criminel.

17-18. Mort et sépulture du fils de Jéroboam. — *Thersa*. Antique cité chananéenne, renommée pour sa beauté. Cf. Jos. xii, 24; Cant. vi, 4. On

l'identifie communément avec Tellouzah, localité située dans la montagne, au nord de Naplouse (*Atl. géog.*, pl. vii et xii). Jéroboam y résidait alors; il semble en avoir fait la seconde capitale de son royaume.

2° Mort de Jéroboam. XIV, 19-20.

19-20. Conclusion du règne de Jéroboam. — *Quomodo pugnaverit...* guerres perpétuelles avec Roboam, d'après le vers. 30; guerre aussi avec Abia, fils et successeur de Roboam, d'après II Par. xiii, 3-20. — *In libro... Israel*. Voyez l'Introduction, p. 439.

3° Abrégé du règne de Roboam. XIV, 21-31.

21. L'âge du roi lors de son avènement, durée de son règne, le nom de sa mère. — *Quadraginta et unius...* Salomon ayant régné quarante ans, Roboam, si ces chiffres sont exacts, dut naître un an avant l'avènement de son père; ce qui suppose que celui-ci avait épousé une première femme antérieurement à son mariage avec la fille du roi d'Égypte. — *Civitate quam elegit...* Formule solennelle, qui révèle toute l'affection du Seigneur pour la cité sainte. — *Nomen... matris*. Le nom des mères des rois de Juda est souvent signalé par le narrateur (cf. xv, 2, 10;

tribus Israel. Nomen autem matris ejus Naama, Ammanitis.

22. Et fecit Judas malum coram Domino, et irritaverunt eum super omnibus quæ fecerant patres eorum in peccatis suis quæ peccaverunt;

23. ædificaverunt enim et ipsi sibi aras, et statuas, et lucos, super omnem collem excelsum et subter omnem arborem frondosam.

24. Sed et effeminati fuerunt in terra, feceruntque omnes abominaciones gentium quas attrivit Dominus ante faciem filiorum Israel.

25. In quinto autem anno regni Roboam, ascendit Sesac rex Ægypti in Jerusalem;

26. et tulit thesauros domus Domini et thesauros regios, et universa diripuit; scuta quoque aurea, quæ fecerat Salomon;

27. pro quibus fecit rex Roboam scuta area, et tradidit ea in manum ducum scutariorum, et eorum qui excubabant ante ostium domus regis.

28. Cumque ingrederetur rex in domum Domini, portabant ea qui præundi habebant officium, et postea reportabant ad armamentarium scutariorum.

29. Reliqua autem sermonum Roboam,

blir son nom. Sa mère, une Ammonite, s'appelait Naama.

22. Et Juda fit le mal devant le Seigneur, et ils l'irritèrent par les péchés qu'ils commirent, plus que leurs pères ne l'avaient irrité par tous leurs crimes.

23. Car ils s'élevèrent aussi des autels, et se firent des statues et des bois sacrés sur toute colline élevée, et sous tout arbre touffu.

24. Il y eut aussi des effeminés dans le pays, et ils commirent toutes les abominations de ces peuples que le Seigneur avait broyés à la vue des enfants d'Israël.

25. La cinquième année du règne de Roboam, Sésac, roi d'Égypte, monta à Jérusalem;

26. et il enleva les trésors de la maison du Seigneur, et les trésors du roi, et pillait tout. Il prit aussi les boucliers d'or que Salomon avait faits.

27. A leur place le roi Roboam en fit faire d'airain, et les mit entre les mains de ceux qui avaient soin des boucliers, et de ceux qui veillaient devant la porte de la maison du roi;

28. et lorsque le roi entra dans la maison du Seigneur, ceux qui avaient pour office de marcher devant lui portaient ces boucliers, et ils les reportaient ensuite au lieu destiné à garder les armes.

29. Le reste des actions de Roboam,

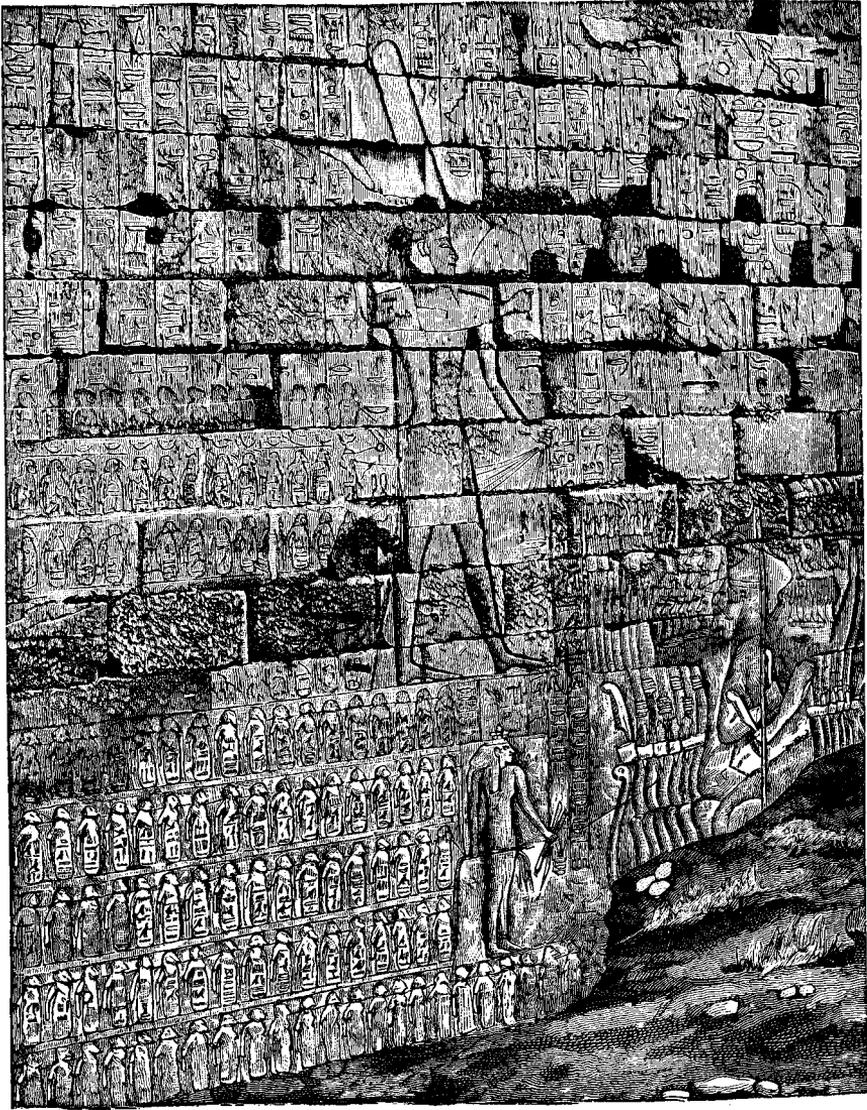
xxii, 42; IV Reg. viii, 26, etc.), à cause de la grande influence exercée de tout temps par les reines mères dans les cours orientales.

22-24. Les sujets de Roboam se livrent à l'idolâtrie durant son règne. — *Fecit Judas malum* : se conformant aux funestes exemples du roi. Cf. II Par. xi, 17; xii, 1. Cette triste apostasie n'eut lieu toutefois qu'au début de la quatrième année du règne. — *Irritaverunt*... Hébr. : ils l'excitèrent à la jalousie. Métaphore qui provenait de ce que l'alliance contractée par le Seigneur avec son peuple ressemblait à une union matrimoniale. Cf. Ex. xx, 5; xxxiv, 14-15. — *Et tpsit* : comme leurs frères schismatiques d'Israël. Cf. xii, 31; xiii, 32. — *Aras*; hébr. : des hauts lieux. *Statuas* : d'après l'hébr., des espèces de piliers ou de statues idolâtriques; cf. Ex. xxxiv, 13. *Lucos* : des 'asêrîm, comme au vers. 15. — *Super... et subter*... : emprunt au Deut. xii, 2. — *Sed et effeminati*. Détail encore plus odieux. D'après l'hébr., des « consacrés »; c.-à-d. des hommes voués au culte abominable d'Astarté. Sur l'expression *abominaciones gentium*, voyez Lev. xviii, 3-25; xx, 1-23; Deut. xviii, 9-12.

26-28. Invasion victorieuse de Sésac en Judée,

et pillage de Jérusalem. — *Sesac*. Voyez la note de xi, 40. C'est probablement à la demande de Jéroboam, son ami, que Sésac envahit les États de Roboam, le roi rival. — *Et tulit*... : à la suite d'une campagne constamment heureuse, comme le raconte la célèbre inscription de Karnak, qui confirme si étonnamment la narration biblique. Voyez Vigouroux, *Bible et découvertes*, t. IV, p. 4 et ss. Comp. aussi II Par. xi, où ce même fait est relaté d'une manière plus explicite. — *Scuta... aurea*. Dépouille d'une immense valeur. Cf. x, 16-17. Les boucliers d'or furent tristement remplacés, sur la misère des temps, par des scuta area, vu l'emploi desquels les vers. 27-28 fournissent quelques détails. — *Ducum scutariorum*. Hébr. : du chef des coureurs; voyez II Reg. xv, 1, et la note. Les mots *et eorum* sont omis par le texte original. — *Cumque ingrederetur*... : quoique livré à l'idolâtrie, Roboam n'avait pas abandonné le culte public de Jéhovah, et il assistait en grande pompe aux offices religieux. — *Portabant*... : procession solennelle, qui accompagnait le roi lorsqu'il allait au temple.

29-31. Conclusion du règne de Roboam. — *Abiam* (vers. 31). II Par. xiii, 20, il est appelé *Abia* ('*Abtyahu* dans le texte hébr.).



Bas-relief de Karnak, où l'on voit le roi Sésac présentant à la déesse du district de Thèbes, sous la forme de prisonniers enchaînés, les villes qu'il avait enlevées à Roboam.

et omnia quæ fecit, ecce scripta sunt in libro sermonum dierum regum Juda.

30. Fuitque bellum inter Roboam et Jeroboam cunctis diebus.

31. Dormivitque Roboam cum patribus suis, et sepultus est cum eis in civitate David. Nomen autem matris ejus Naama, Ammanitis, et regnavit Abiam, filius ejus, pro eo.

et tout ce qu'il a fait, est écrit dans le livre des annales des rois de Juda.

30. Et il y eut toujours guerre entre Roboam et Jéroboam.

31. Et Roboam s'endormit avec ses pères, et il fut enseveli avec eux dans la cité de David. Sa mère, qui était Ammonite, s'appelait Naama; et Abiam son fils régna à sa place.

CHAPITRE XV

1. Igitur in octavo decimo anno regni Jeroboam, filii Nabat, regnavit Abiam super Judam.

2. Tribus annis regnavit in Jerusalem. Nomen matris ejus Maacha, filia Abessalom.

3. Ambulavitque in omnibus peccatis patris sui quæ fecerat ante eum; nec erat cor ejus perfectum cum Domino Deo suo, sicut cor David patris ejus.

4. Sed propter David dedit ei Dominus Deus suus lucernam in Jerusalem, ut suscicaret filium ejus post eum, et staret Jerusalem;

5. eo quod fecisset David rectum in oculis Domini, et non declinasset ab omnibus quæ præceperat ei cunctis diebus vitæ suæ, excepto sermone Uriæ Hethæi.

6. Attamen bellum fuit inter Roboam et Jeroboam omni tempore vitæ ejus.

1. La dix-huitième année du règne de Jéroboam, fils de Nabat, Abiam régna sur Juda.

2. Il régna trois ans dans Jérusalem. Sa mère se nommait Maacha, et était fille d'Abessalom.

3. Il marcha dans tous les péchés que son père avait commis avant lui, et son cœur n'était point parfait avec le Seigneur son Dieu, comme l'était le cœur de David son père.

4. Mais néanmoins le Seigneur son Dieu lui donna, à cause de David, une lampe dans Jérusalem, en suscitant son fils après lui et en rendant stable Jérusalem,

5. parce que David avait fait ce qui était droit et juste aux yeux du Seigneur, et qu'il ne s'était point détourné, tous les jours de sa vie, de tout ce qu'il lui avait commandé, excepté en ce qui se passa à l'égard d'Urie l'Héthéen.

6. Il y eut néanmoins toujours guerre entre Roboam et Jéroboam, tant que Roboam vécut.

SECTION II. — LES ROYAUMES D'ISRAËL ET DE JUDA DEPUIS LA MORT DE ROBOAM JUSQU'À L'AVÈNEMENT D'ACHAB. XV, 1 — XVI, 28.

§ I. — *Abiam et Asa règnent sur Juda.*
XV, 1-24.

1^o Règne d'Abiam. XV, 1-8.

CHAP. XV. — 1-2. Les dates principales du règne. — L'année de l'avènement est déterminée par une date synchronique : *in octavo decimo...* — Durée du règne : *tribus annis*. Les trois années ne durent pas être complètes, puisque Asa, le successeur d'Abiam, monta sur le trône durant la vingtième année de Jéroboam. Cf. vers. 9. Dans les calculs de ce genre, les Hébreux tenaient compte des années et des jours commencés. — *Abessalom* est une variante du nom d'Absalom. S'il s'agit ici du fils de David, ce qui est très possible, *Maacha* serait sa petite-fille, puisqu'il semble n'avoir eu qu'une fille, nommée Tamar. Cf. II Reg. xiv, 27.

3-6. Caractère général du règne d'Abiam. — *Ambulavit in... peccatis...* : c.-à-d. dans l'idolâtrie. Cf. xiv, 22-24. Une bonne œuvre d'Abiam sera pourtant mentionnée au vers. 15. Voyez aussi II Par. xiii, 10-12. — *Sicut cor David...* Bel éloge de David, qui fut en réalité le type d'un bon et saint roi. — Sur l'expression *dedit... lucernam*, comp. xi, 36, et le commentaire. Les LXX ont : *κατάλειμμα*, un reste; ce qui supprime l'image. — *Ut suscicaret...* : conformément au célèbre oracle, II Reg. vii, 12 et ss. « Rien de plus remarquable et de plus difficile à expliquer, au point de vue purement humain, que la stabilité de la succession au trône dans le royaume de Juda, et son extrême instabilité dans le royaume d'Israël. Une seule et même famille tient le sceptre en Juda du commencement à la fin, pendant près de quatre siècles, tandis qu'en Israël il y a neuf changements de dynastie dans l'intervalle de deux cent cinquante ans. » — La note du vers. 6, *attamen*